

RAPPORT DE GESTION & COMPTES ANNUELS

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 05 JUIN 2025
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE 2024

VOYAGEURS DU MONDE | **VOLUME 1**



VOYAGEURS DU MONDE

DEPUIS 1979

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE 05 JUIN 2025
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

EXERCICE 2024



VOYAGEURS DU MONDE

DEPUIS 1979

VOYAGEURS DU MONDE
RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLÉE GENERALE MIXTE DU 05 JUIN 2025
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU GROUPE ET CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE	4
1.1.	Evolution générale de l'activité du Groupe et faits marquants de l'exercice 2024	4
1.2.	Evolution, sur 2024, du chiffre d'affaires des principaux produits du Groupe par rapport à 2023	7
1.3.	Répartition géographique des clients.....	7
1.4.	Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs)	7
1.5.	Succursales.....	8
2.	ACTIVITE DES FILIALES – COMPTES CONSOLIDES – SITUATION ET PERSPECTIVES DU GROUPE	8
2.1.	Activité des principales filiales et sociétés contrôlées	8
2.2.	Compte de résultat et bilan du Groupe	10
2.3.	Situation d'endettement	14
2.4.	Activité en matière de recherche et de développement.....	15
2.5.	Evénements importants concernant le Groupe survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport.....	15
2.6.	Evolution prévisible de la situation du Groupe.....	15
2.7.	Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté.....	15
2.7.1.	Risques EXOGENES.....	16
I.	Risques liés à des événements de grande ampleur *	16
II.	Risque d'information (état sanitaire) *	17
III.	Risque environnemental*	18
IV.	Risque climatique*	19
2.7.2.	Risques LIES A L'ACTIVITE.....	19
V.	Risque de cyberattaque *	19
VI.	Risque lié à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation *	20
VII.	Risque de défaillance informatique *	21
VIII.	Gestion des talents *	22
IX.	Risque de réputation *	22
X.	Risque lié aux opérations de croissance externe	23
XI.	Risques de défaillance de prestataires	24
2.7.3	Risques JURIDIQUES ET FINANCIERS	24
XII.	Risque de dilution.....	24
XIII.	Risque de change	25
XIV.	Risque de non-renouvellement des autorisations administratives.....	26
3.	DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA – FINANCIERE.....	27
3.1.	Modèle d'affaires.....	27
3.2.	Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux	28
3.3.	Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux	30
3.5	Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux	36
3.6	Note méthodologique	40
4.	SITUATION DE VOYAGEURS DU MONDE – COMPTES SOCIAUX	41
4.1.	Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde.....	41
4.2.	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société.....	42
4.3.	Prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511-6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier.....	43
4.4.	Activité en matière de recherche et de développement de la Société.....	43
4.5.	Filiales, participations et sociétés contrôlées.....	43
4.6.	Informations sur les ressources incorporelles essentielles.....	43
5.	RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	44
5.1.	Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2024.....	44
5.2.	Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts)	46
5.3.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	46
6.	CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE	47
7.	INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL.....	47

7.1	Composition de l'actionnariat et répartition des droits de vote au 31.12.2024	47
7.2	Evolution de l'action Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth)	52
7.3	Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation	53
8.	PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS - ACTIONS GRATUITES	55
9.	ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX – CENSEURS	55
o	Situation des mandataires sociaux et censeurs – Renouvellements de mandats	55
o	Rémunérations des administrateurs	58
o	Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants ou responsables de haut niveau et leurs proches sur les titres Voyageurs du Monde	59
10.	CONTROLE DE LA SOCIETE	60
11.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	61
13.	RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	63
13.1	Informations concernant les mandataires sociaux	63
o	Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux	63
o	Fréquence des réunions du Conseil d'administration	68
o	Comité du Conseil d'administration	68
o	Rémunérations des mandataires sociaux	69
13.2	Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	70
13.3.	Délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital	74

1. PRESENTATION DU GROUPE ET CHIFFRES CLES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après l'activité et les résultats de Voyageurs du Monde (ci-après, la "Société" ou "Voyageurs") et de ses filiales (la Société et ses filiales, ci-après dénommées le "Groupe"), une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2024, ainsi que l'évolution prévisible.

1.1. Evolution générale de l'activité du Groupe et faits marquants de l'exercice 2024

Dans un contexte économique et géopolitique incertain (guerre en Ukraine, conflit au Proche Orient, élections françaises et américaines), le Groupe a réalisé une belle performance en 2024. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 735,3 M€ contre 693,6 M€ en 2023 (+6,0%). Les voyages sur mesure (+6,4%) et les voyages d'aventure (+7,8%) ont tiré la croissance tandis que les voyages à vélo ont marqué le pas après plusieurs années de hausse importante (+1,7%).

Sur l'exercice 2024, l'EBITDA s'élève à 68,3 M€ en progression de 5,7% par rapport à 2023. Le résultat net part du Groupe s'élève à 47,5 M€, en progression de 7,6% par rapport à 2023. Ces résultats reflètent la croissance du Groupe sur ses principaux segments de marché, ainsi que sa capacité à produire une marge brute croissante.

Prises de participations, cessions, fusions

- Acquisition, par notre filiale Erta Ale Développement, de 70% du capital de Cicloturisme i Medi Ambient, S.L., société de droit espagnol spécialisée dans le voyage à vélo, pour un montant de 373.800 euros.
- Acquisition, par notre sous-filiale Eurofun Holding GmbH, de 100% du capital de Den Langsomme Reisen AS (Merlot Reiser), société de droit norvégien spécialisée dans le voyage à vélo et la randonnée.
- Augmentation de la participation de contrôle par Erta Ale Développement dans Eurofun Holding GmbH par voie de rachat d'actions aux actionnaires existants, la faisant passer à 82,5%.
- Cession, par notre sous-filiale Allibert Guides de Haute Montagne, des 2.500 actions qu'elle détenait dans la société de droit équatorien Allibert Adventureecuador S.A, représentant 40% de son capital.

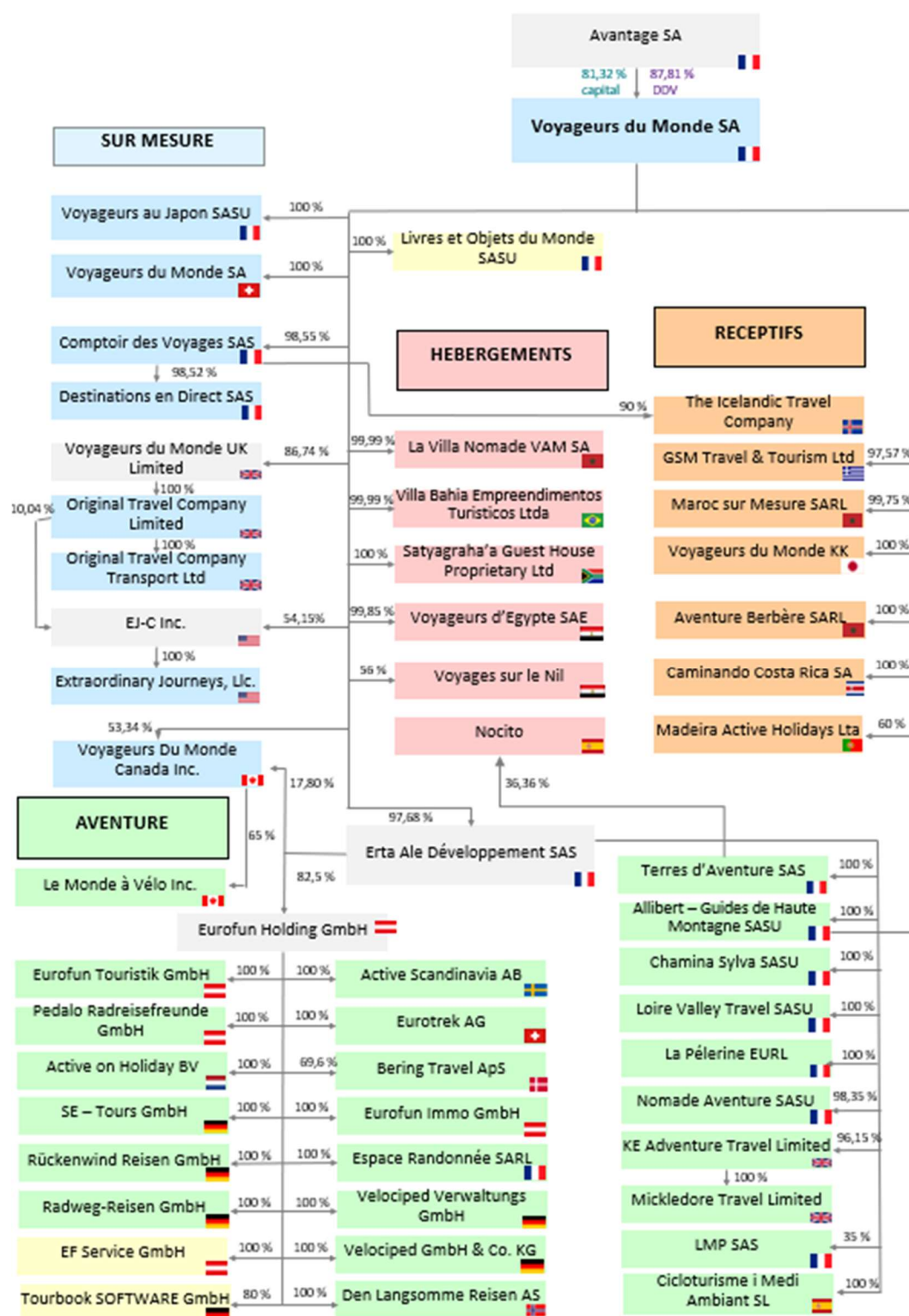
Offre publique de rachat d'actions

1. Il est rappelé que l'Assemblée Générale du 3 juin 2024 a, en la forme extraordinaire, autorisé votre Conseil d'administration :
 - à réduire le capital social de la Société d'un montant nominal maximum de 866.666 euros, par voie de rachat par la Société de ses propres actions et d'annulation des actions ainsi rachetées, et
 - dans ce cadre, à déposer une offre publique de rachat auprès de tous les actionnaires (offre publique de rachat d'actions dite « OPRA »).
2. L'Assemblée Générale a également délégué au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, tous les pouvoirs nécessaires en vue de réaliser l'OPRA.
3. Cette autorisation a été mise en œuvre par le Conseil d'administration du 6 juin 2024.
4. L'OPRA a été ouverte du 27 juin 2024 au 16 juillet 2024 et proposait aux actionnaires de la Société de leur racheter leurs actions Voyageurs du Monde au prix unitaire de 150 euros, dans la limite globale de 866.666 actions.
5. Le nombre d'actions présentée en réponse à l'OPRA ayant été supérieur à cette limite (941.305 actions), il a été procédé à une réduction proportionnelle des demandes de rachat en application de l'article R. 225-155 du Code de commerce.

6. En définitive, la Société a racheté 866.666 de ses propres actions pour un montant global de 129.999.900 euros et réduit son capital d'un montant de 866.666 euros par annulation desdites actions, ce qui a été constaté le 23 juillet 2024 par votre Président Directeur Général (agissant aux termes de la délégation de pouvoirs visée au point 2 ci-avant et de la subdélégation qui lui a été consentie par le Conseil d'administration du 6 juin 2024).

Divers

Au 31 décembre 2024, l'organigramme du Groupe est le suivant :



1.2. Evolution, sur 2024, du chiffre d'affaires des principaux produits du Groupe par rapport à 2023

Produits	Principales marques	Var 24/23	% CA 2024	% CA 2023
Voyages sur mesure	Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages, Voyageurs du Monde Canada, Original Travel, Bynativ, EJ	6,4%	56%	56%
Voyages d'aventure	Allibert Trekking, Terres d'Aventure, Nomade Aventure, Chamina Voyages, KE Adventure Travel, Mickledore Travel Limited	7,8%	28%	28%
Voyages à vélo	Eurofun Touristik, Loire Valley Travel, Radweg Reisen, Ruckenwind Reisen, SE Tours	1,7%	16%	16%
TOTAL		6,0%	100%	100%

1.3. Répartition géographique des clients

La répartition du chiffre d'affaires des ventes aux particuliers du Groupe, par origine géographique des clients, se présente comme suit au 31 décembre 2024 par comparaison au 31 décembre 2023 :

Origine des clients par adresse client	2023	2024
France	64%	65%
Etranger	36%	35%
Total	100%	100%

1.4. Activité de nos Maisons (hébergements exclusifs)

Le Groupe dénombre fin 2024 :

- 3 hébergements en pleine propriété : la Villa Nomade (12 chambres) située à Marrakech (Maroc) ; la Villa Bahia (17 chambres) située à Salvador de Bahia (Brésil) et la Satyagraha's Guest House (8 chambres) localisée à Johannesburg (Afrique du Sud),
- 2 bateaux de croisière en Egypte : le Steam Ship Sudan (24 cabines) et la Flâneuse du Nil (7 cabines).

1.5. Succursales

La Société détient les succursales suivantes :

- 48 rue Sainte-Anne - 75002 – Paris ;
- 50 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 53 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 57 rue Sainte-Anne – 75002 – Paris ;
- 30 rue Saint-Augustin (5^{ème} étage) – 75002 – Paris ;
- 4 rue du Maréchal Joffre –06000 – Nice ;
- 25 rue Fort-Notre-Dame (68 rue Sainte) –13001– Marseille
- 26 rue des Marchands – 31000 – Toulouse ;
- 35 rue Thiac – 33000 – Bordeaux ;
- 8 rue du Palais des Guilhem – 34000 – Montpellier ;
- 31 rue de la Parcheminerie – 35000 – Rennes ;
- 16 Boulevard Gambetta - 38000 - Grenoble ;
- 13 rue du Moulin (1/3 rue des Bons Français) - 44000 - Nantes ;
- 147 – 149 B Boulevard de la Liberté - 59000 – Lille ;
- 16 rue Sainte Barbe - 67000 - Strasbourg ;
- 5 Quai Jules Courmont – 69000 – Lyon ;
- 17-19 rue de la Vicomté – 76000 - Rouen ;
- 23 Chaussée de Charleroi –1060 – Bruxelles.

2. ACTIVITE DES FILIALES – COMPTES CONSOLIDES – SITUATION ET PERSPECTIVES DU GROUPE

2.1. Activité des principales filiales et sociétés contrôlées

L'activité des principales filiales et sociétés contrôlées sur l'exercice 2024 est détaillée dans le tableau ci-après (par comparaison avec l'exercice 2023).

		En kEUR var 2024 vs 2023	Chiffre d'affaires	Charges d'exploitation	Résultat d'exploitation	Résultat net	Actif immobilisé	Capitaux propres
SUR-MESURE	Voyageurs du Monde 	221 599	-	208 481	23 612	49 502	11 735	56 364
		5%		4%	6%	136%	185%	-60%
	Comptoir des Voyages 	99 988	-	89 376	11 125	9 379	2 311	16 385
		10%		9%	6%	11%	21%	-9%
	Original Travel Company 	23 493	-	22 342	1 314	1 016	1 113	3 257
		22%		22%	31%	37%	-12%	46%
	Destinations en Direct 	25 151	-	24 621	692	952	1 002	2 111
		38%		37%	42%	55%	6%	82%
Voyageurs du Monde Suisse 	18 053	-	17 625	428	176	284	2 848	
	-2%		1%	-53%	-78%	84%	7%	
Extraordinary Journeys 	19 614	-	18 765	927	611	287	2 371	
	10%		12%	-11%	-29%	55%	37%	
Voyageurs du Monde Canada 	17 546	-	15 640	2 028	1 714	1 409	5 399	
	17%		14%	42%	54%	-2%	32%	
AVENTURE	Terres d'Aventure 	85 246	-	81 346	5 653	5 234	2 671	9 068
		8%		10%	-4%	2%	60%	-23%
	Allibert - Guides de Haute Montagne 	53 050	-	49 905	3 489	3 235	1 666	5 578
		5%		5%	4%	7%	22%	-9%
	Nomade Aventure 	39 422	-	37 708	1 933	1 859	209	2 734
		15%		15%	10%	35%	-24%	6%
	Chamina Sylva 	9 753	-	9 453	371	395	596	1 385
		10%		13%	-35%	-21%	1%	-32%
KE Adventure Travel 	11 424	-	10 756	672	820	251	5 352	
	4%		6%	-26%	-17%	17%	-10%	
La Pélerine 	6 265	-	5 474	791	594	177	1 087	
	13%		12%	16%	11%	11%	-16%	
Mickledore Travel 	4 348	-	3 854	495	401	10	778	
	19%		13%	92%	104%	-33%	25%	
VELO	Eurofun Touristik 	42 656	-	41 413	1 732	1 505	2 433	4 771
		2%		3%	-20%	-20%	-6%	0%
	SE tours 	19 558	-	18 203	1 396	1 021	771	1 086
		-14%		-15%	-5%	-25%	39%	1571%
	Radweg Reisen 	15 683	-	15 870	107	5	1 630	193
		-4%		-2%	-46%	-92%	-5%	2%
	Ruckenwind Reisen 	13 392	-	13 020	613	434	779	1 359
		-7%		-6%	0%	12%	10%	11%
	Eurotrek 	12 064	-	12 268	172	174	254	358
		-4%		-3%	-756%	-1138%	23%	-99%
	Velociped 	8 003	-	7 931	232	211	343	613
		-14%		-11%	-39%	-37%	-16%	-30%
	RadreiseFreunde 	10 046	-	9 697	359	324	457	1 176
		49%		59%	-42%	-33%	163%	12%
	Loire Valley Travel 	4 664	-	4 208	639	504	699	1 641
		6%		9%	15%	25%	96%	44%
Bering Travel 	4 950	-	4 802	148	139	85	124	
	33%		28%	-4200%	294%	79%	65%	
Ekilib 	2 381	-	2 202	179	152	53	408	
	NA		NA	NA	NA	NA	NA	
Espace Randonnée 	2 519	-	2 549	21	23	236	39	
	16%		20%	-144%	-148%	11%	-37%	
Merlot 	2 237	-	2 035	203	175	4	374	
	NA		NA	NA	NA	NA	NA	
Active Scandinavia 	1 183	-	1 181	3	4	35	148	
	-5%		0%	-96%	-93%	247%	3%	
Active on holiday 	646	-	778	132	137	39	28	
	108%		99%	-65%	-44%	-13%	-33%	
RECEPTIFS	The Icelandic Travel Company 	7 149	-	6 933	216	303	91	2 350
		-12%		-15%	-1169%	348%	-5%	15%
	GSM Travel & Tourism 	4 272	-	4 397	84	85	15	311
		3%		4%	-161%	-167%	68%	-22%
	Maroc sur Mesure 	2 727	-	2 790	168	194	59	469
		6%		12%	114%	39%	-17%	73%
	Caminando Costa Rica 	1 141	-	1 182	41	50	2	308
	-28%		-15%	-121%	-138%	-7%	-15%	
Madeira Active Holidays 	1 172	-	1 035	137	118	-	378	
	25%		26%	11%	12%	NA	5%	
Voyageurs du Monde KK 	719	-	730	37	18	0	66	
	213%		260%	38%	-2%	-50%	36%	
MAISONS & AUTRES	Voyageurs au Japon 	8 977	-	6 802	2 610	1 980	15	2 284
		6%		-2%	51%	105%	NA	-24%
	Voyageurs d'Egypte 	2 577	-	2 369	345	19	386	23
		43%		44%	38%	-78%	50%	44%
	Livres et Objets du Monde 	1 268	-	1 191	108	81	10	248
		2%		4%	-12%	-30%	-13%	-33%
	Villa Bahia Empreendimentos Turisticos 	643	-	557	85	148	305	348
	17%		14%	42%	-222%	-1%	-61%	
La Villa Nomade 	482	-	487	5	15	567	133	
	45%		7%	96%	88%	21%	-10%	
Satyagraha Guest House 	278	-	341	55	52	548	581	
	27%		-4%	54%	54%	-4%	-8%	

2.2. Compte de résultat et bilan du Groupe

- Synthèse générale

Le Groupe enregistre un chiffre d'affaires de 735,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 693,6 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 6% par rapport à l'exercice précédent.

La marge s'établit à 236,6 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 219,5 millions d'euros en 2023, soit une augmentation de 8%.

L'EBITDA ressort ainsi à 68,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 64,7 millions d'euros au 31 décembre 2023, soit une hausse de 6%

Le résultat net consolidé part du Groupe s'établit à 47,5 millions d'euros à la clôture de l'exercice.

La contribution des différentes sociétés à la formation du résultat net consolidé part du Groupe (qui s'entend après l'ensemble des retraitements de consolidation, l'amortissement des écarts d'acquisition et les intérêts minoritaires) s'établit comme suit.

		En kEUR	2023	2024	Variation
SUR-MESURE	Voyageurs du Monde 		16 997	17 671	4%
	Comptoir des Voyages 		8 483	9 487	12%
	Destinations en Direct 		606	942	56%
	Original Travel Company 		714	825	15%
	Extraordinary Journeys 		526	402	-23%
	Voyageurs du Monde Suisse 		786	176	-78%
	Voyageurs du Monde Canada 		804	1 208	50%
AVENTURE	Terres d'Aventure 		5 243	5 135	-2%
	Allibert - Guides de Haute Montagne 		2 962	3 134	6%
	Nomade Aventure 		1 490	1 805	21%
	Chamina Sylva 		491	389	-21%
	La Pélerine 		532	585	10%
	KE Adventure Travel 		714	122	-83%
	Mickledore Travel 		190	395	108%
VELO	Eurofun Touristik 		959	763	-20%
	SE tours 		440	518	18%
	Radweg Reisen 		32	2	-92%
	Ruckenwind Reisen 		197	220	12%
	Eurotrek 	-	26	89	-248%
	Velociped 		169	107	-37%
	RadreiseFreunde 		245	164	-33%
	Bering Travel 	-	29	49	N.A
	Ekilib 		-	70	N.A
	Espace Randonnée 		4	11	-392%
	Merlot 		-	142	N.A
	Loire Valley Travel 		401	497	24%
	Active Scandinavia 		31	2	-93%
	Active on holiday 	-	48	69	-43%
RECEPTIFS	The Icelandic Travel Company 		61	270	345%
	GSM Travel & Tourism 	-	21	86	-321%
	Maroc sur Mesure 		112	193	72%
	Madeira Active Holidays 		63	70	11%
	Voyageurs du Monde KK 		19	18	-10%
	Caminando Costa Rica 		123	26	-121%
MAISONS & AUTRES	La Villa Nomade 	-	122	15	88%
	Villa Bahia Empreendimentos Turisticos 		64	75	17%
	Satyagraha Guest House 	-	113	52	54%
	Voyageurs d'Egypte 		244	205	16%
	Voyages sur le Nil 		38	91	138%
	Voyageurs au Japon 		965	1 982	105%
	Livres et Objets du Monde 		116	81	-30%

Les autres sociétés du Groupe ont une contribution non significative au résultat net consolidé.

- **Evolution du périmètre de consolidation - Accroissement ou cession de participations :**

Les évolutions du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice 2024 sont les suivantes :

- Acquisition de 0,95 % du capital de Destination en direct : le pourcentage d'intérêt dans cette société augmente ainsi de 98,75 % à 99,34 %. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 93 milliers d'euros.
- Acquisition de 0,004 % du capital de Comptoir des Voyages. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 3 milliers d'euros.
- Acquisition en janvier 2024 de 65% du capital de la société Canadienne Le monde à vélo. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 373 milliers d'euros.
- Acquisition en juin 2024 de 100% du capital de la société Norvégienne Den Langsomme. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 1 million d'euros.
- Acquisition en septembre 2024 de 70% du capital de la société espagnole Ciclotourisme. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 319 milliers d'euros.
- Création de la société Eurofun Immo Gmnh dont le capital social s'élève à 35 milliers d'euros.
- Fusion-absorption de la société Pedalo Touristik par Radreise Freunde.
- Prise de participation complémentaire, à hauteur de 31,5%, du capital de Eurofun Holding. L'opération a généré un écart d'acquisition de +10,2 millions d'euros.
- Rachat d'action gratuites avec clause de rachat de 0,66 % du capital de Nomade. L'opération a généré un écart d'acquisition de + 124 milliers d'euros.
- Augmentation de capital inégalement souscrite par libération d'actions gratuites sans obligations de rachats par le groupe chez :
 - Comptoir des voyages : Dilution à hauteur de 0,5856% générant un résultat de cession de 108 milliers d'euros.
 - Erta Ale Développement : Dilution à hauteur de 0,9186% générant un résultat de cession de -699 milliers d'euros.
 - Terre d'Aventure : Dilution à hauteur de 0,4630% générant un résultat de cession de -70 milliers d'euros.
 - Nomade : Dilution à hauteur de 0,9858% générant un résultat de cession de -40 milliers d'euros.
- Cession, par notre sous-filiale Allibert Guides de Haute Montagne, des 2.500 actions qu'elle détenait dans la société de droit équatorien Allibert Adventureecuador S.A, représentant 40% de son capital, pour un montant non significatif.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2024 figure dans le paragraphe 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2024.

- **Le compte de résultat consolidé 2024**

➤ **Chiffre d'affaires et autres produits**

Le chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2024 s'est élevé à 735,3 millions d'euros contre 693,6 millions d'euros l'exercice précédent, soit une augmentation de 6%.

Les autres produits s'élèvent à 4,5 millions d'euros contre 2,4 millions d'euros en 2023.

➤ **Marge brute**

La marge brute à la clôture de l'exercice s'élève à 236,6 millions d'euros contre 219,5 millions d'euros en 2023. En pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute a augmenté passant de 31,6% en 2023 à 32,2% en 2024.

➤ **Autres charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation s'élèvent globalement à 172,7 millions d'euros contre 157,2 millions d'euros en 2023, en hausse de 10%. Cette évolution résulte principalement des variations suivantes :

- Les charges de personnel sont en hausse de 12% entre les exercices 2023 et 2024, s'élevant à 123,2 millions d'euros en 2024 contre 110,0 millions d'euros en 2023.
- Les services extérieurs sont en hausse de 7% par rapport à 2023 et s'élèvent en 2024 à 46,6 millions d'euros.
- Le poste impôts et taxes s'élève à 2,2 millions d'euros en 2024, en augmentation de 6% par rapport à 2023.

Les autres postes n'appellent pas de commentaire particulier.

➤ **Résultat d'exploitation**

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2024 s'établit à 61,3 millions d'euros avant dotations aux amortissements et aux dépréciations des écarts d'acquisition contre 57,7 millions d'euros en 2023.

➤ **Résultat financier**

Le résultat financier ressort à la clôture de l'exercice à 7,1 millions d'euros contre 5,3 millions d'euros au 31 décembre 2023.

➤ **Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2024 est de -1,2 million d'euros contre -0,7 million d'euros au 31 décembre 2023.

➤ **Résultat net consolidé part du Groupe**

Après prise en compte de l'impôt (16,5 millions d'euros) et des intérêts minoritaires, le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 47,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 44,1 millions d'euros au 31 décembre 2023.

- **Le bilan consolidé 2024**

L'actif immobilisé d'un montant de 141,9 millions d'euros au 31 décembre 2024, contre 115,7

millions d'euros au 31 décembre 2023, comprend essentiellement :

- La fraction non amortie des écarts d'acquisition pour 65,7 millions d'euros contre 50,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2023 ;
- Des immobilisations incorporelles, hors écarts d'acquisition, pour 51,6 millions d'euros contre 47,9 millions d'euros en 2023 ;
- Des immobilisations corporelles pour 21,2 millions d'euros contre 14,3 millions d'euros en 2023 ;
- Des immobilisations financières pour 2,9 millions d'euros, contre 2,4 millions d'euros en 2023.

L'actif circulant, d'un montant de 443,7 millions d'euros au 31 décembre 2024, en diminution de 16% par rapport à 2023, comprend essentiellement :

- Des comptes clients et rattachés pour 164,3 millions d'euros contre 141,8 millions d'euros en 2023 ;
- Des charges constatées d'avance pour 49,2 millions d'euros contre 43,5 millions d'euros en 2023 ;
- Des autres créances pour 23,6 millions d'euros contre 19,8 millions d'euros en 2023 ;
- Des valeurs mobilières de placement et des disponibilités pour un total de 204,7 millions d'euros contre 322,3 millions d'euros en 2023.

Au passif du bilan, les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 123,0 millions d'euros contre 206,4 millions d'euros en 2023.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 0,6 million d'euros contre 1,6 million d'euros en 2023.

Les emprunts et dettes financières représentent 90,5 millions d'euros contre 89,8 millions d'euros en 2023.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 33,7 millions d'euros contre 29,7 millions d'euros en 2023.

Le poste « autres dettes et comptes de régularisation » s'élève quant à lui à 323,4 millions d'euros contre 296,4 millions d'euros en 2023. Il comprend des produits constatés d'avance qui s'élèvent à 272,9 millions d'euros (contre 242,3 millions d'euros en 2023). Ce poste intègre les dettes fiscales et sociales qui s'élèvent à 38,3 millions d'euros contre 36,3 millions d'euros en 2023.

Il comprend également les autres dettes d'exploitation qui s'élèvent à 7,1 millions d'euros (contre 8,9 millions d'euros en 2023).

Les autres postes ne sont pas significatifs.

2.3. Situation d'endettement

Le niveau de l'endettement du Groupe (91 millions d'euros) représente 74% des fonds propres part du Groupe et est principalement constitué des obligations convertibles émises en 2021 et non remboursées au 31 décembre 2024 (86 millions d'euros). Le solde correspond à des emprunts bancaires.

2.4. Activité en matière de recherche et de développement

Le Groupe engage régulièrement des frais de développement sur des projets informatiques spécifiques. A ce titre, au cours de l'exercice 2024, des frais de développement ont été mis en œuvre par le Groupe afin d'améliorer l'efficacité des systèmes d'information.

2.5. Evénements importants concernant le Groupe survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date du présent rapport

Voyageurs du Monde SA (Suisse) a ouvert une nouvelle agence à Zurich, et lancé son site internet en suisse allemand.

2.6. Evolution prévisible de la situation du Groupe

Au 31 décembre 2024, le Groupe enregistrait une hausse de ses réservations, pour 2025, de 10%, contre une hausse de 26% au 31 décembre 2023, pour 2024.

2.7. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation est confronté

Le Groupe a identifié les principaux risques auxquels il est confronté et a élaboré les traitements appropriés pour les prévenir et/ou en limiter les effets.

La gestion des risques de la Société et de ses filiales dépend de la Direction Générale en lien avec les directions fonctionnelles concernées (en particulier, finances, informatique, juridique, relations clients.). Elle vise à identifier, analyser, évaluer, suivre et contrôler les principaux risques de la Société et de ses filiales à l'effet de :

- Préserver la valeur, les actifs et la réputation du Groupe ;
- Sécuriser les prises de décision et les procédures pour atteindre les résultats attendus ;
- Mettre en adéquation les actions préventives et correctrices avec les valeurs fondamentales du Groupe ;
- Impliquer les collaborateurs dans la politique de gestion des risques.

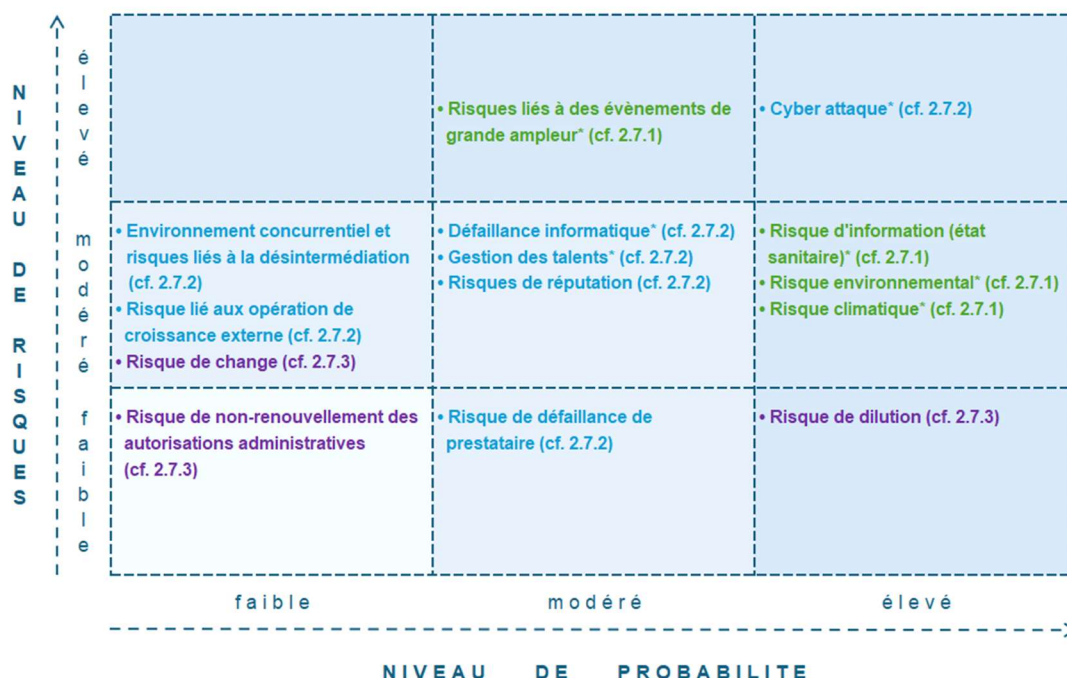
Ce dispositif s'articule autour :

- d'un cadre organisationnel qui définit les rôles et responsabilités ;
- d'un processus de gestion des risques ; et
- d'un pilotage du dispositif.

Les principaux facteurs de risques sont regroupés en trois catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante selon l'appréciation de la Société à la date du présent rapport. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur. La criticité des risques prend en compte les effets des mesures prises par la Société pour gérer ces risques.

La matrice des risques expose les principaux facteurs de risques pour la Société et ses filiales, identifiés par la suite par un astérisque (*), étant précisé que sont présentés et développés par la

suite dans trois catégories (1) les risques exogènes, (2) les risques liés à l'activité et (3) les risques juridiques et financiers, pour un nombre total de 14 risques.



2.7.1. RISQUES EXOGENES

I. Risques liés à des événements de grande ampleur *

Description des risques

Compte tenu de la spécificité de nos activités, toute restriction importante ou interdiction de déplacement ainsi que la fermeture d'espaces aériens et terrestres édictée en raison d'événements de grande ampleur (crise sanitaire, guerre, catastrophes naturelles diverses telles que géologiques ou climatiques) sur plusieurs pays et/ou zones de globe auraient pour la Société et ses filiales plusieurs conséquences inédites :

- non-rapatriement d'un très grand nombre de clients bloqués à destination ;
- absence de départ et donc des demandes d'annulation des clients déjà inscrits ;
- non-inscription pendant toute la période d'interdiction de déplacement

Le niveau des risques est considéré comme « élevé » et la probabilité de survenance du risque comme « modéré » pour les sujets climatiques, sur la base des conclusions du 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC.

Effets potentiels pour la Société

Les impacts, en prenant en compte le retour d'expérience de la pandémie de Covid 19 (crise majeure) et de la gestion de la crise en interne, seraient les suivants :

- Coûts financiers au titre de la gestion du rapatriement des clients bloqués à destination ;

- Demandes de remboursement des clients pour les frais supplémentaires engendrés par leurs difficultés pour rentrer à leur point de départ ;
- Demandes d'annulation et de remboursement des acomptes ou prix total de tous les voyages déjà inscrits au moment de la survenance de l'événement de grande ampleur (circonstance exceptionnelle et inévitable). En effet, le mécanisme des bons à valoir, en lieu et place d'un remboursement sous 14 jours du voyageur, mis en œuvre à l'occasion de la crise du Covid 19, requerrait l'acceptation du voyageur pour pouvoir être appliqué¹ lors de l'entrée en vigueur de la Directive européenne « modifiant la directive (UE) 2015/2302 afin de renforcer l'efficacité de la protection des voyageurs et de simplifier et clarifier certains aspects de la directive ».
- Absence de revenus du fait de la réduction très significative, voire l'arrêt, des ventes vers les pays / zones concernés, de décisions de confinement et/ou d'interdiction de voyager, sauf motif impérieux ;
- Maintien des coûts fixes (collaborateurs, loyers, assurances et autres engagements financiers ...) en l'absence de ventes ;
- Fermeture de toutes les agences physiques sur décision locale, nationale et/ou, internationale ;
- Risque de non-remboursement par des prestataires d'achat de prestations de voyage (en particulier billets de transport) pour des voyages non réalisés du fait d'un ou plusieurs événements.

Contrôle et atténuation des risques

La Société pourrait mobiliser l'ensemble de ses collaborateurs ainsi que son réseau de partenaires (réceptifs, concierges, compagnies de transport, assistant) pour gérer l'urgence de rapatrier les clients bloqués à destination en s'appuyant sur son expérience acquise lors de la gestion de crises survenues dans le passé (ex. : annulations de vols dans des îles, événement du 11 septembre 2001, tsunami, cyclones, tempêtes, blocage de l'espace aérien, attentats, crash aériens, pandémie de Covid-19...).

Par ailleurs, pour limiter l'impact financier immédiat résultant de l'obligation légale de rembourser les clients en raison de la non réalisation de leur voyage du fait de la survenance de circonstances exceptionnelles, le Groupe pourrait le cas échéant, outre la mise en place d'une flexibilité commerciale dans ses modalités de réservation et d'annulation, s'employer à obtenir pour le secteur professionnel des dérogations spécifiques pour limiter / différer l'obligation de remboursement des clients (cf. ordonnance française n°2020-315 du 25 mars 2020 pour limiter les effets des annulations de voyage liées à la pandémie de Covid).

Comme ils l'ont fait par le passé en cas de crise, la Société et son Groupe peuvent mettre en place des mesures exceptionnelles de réduction des coûts et de préservation de la trésorerie en complément de toutes mesures étatiques et/ou supra nationales pour limiter les conséquences de tels événements sur les acteurs du secteur et les impacts des restrictions de déplacement.

II. Risque d'information (état sanitaire) *

Description du risque

¹ Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive (UE) 2015/2302 afin de renforcer l'efficacité de la protection des voyageurs et de simplifier et clarifier certains aspects de la directive publié le 29.11.2023 par la Commission européenne COM(2023) 905 Final 2023/0435 (COD) https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:2f65bf46-8f8a-11ee-8aa6-01aa75ed71a1.0019.02/DOC_1&format=PDF

Au titre de leurs obligations (i) d'information pré contractuelle sur les conditions sanitaires (ex. : vaccinations ...) et (ii) de sécurité pour la vente d'un forfait touristique, la Société et ses filiales doivent informer les clients des formalités sanitaires et à ce titre, communiquer les risques sanitaires récurrents (ex. : fièvre jaune, encéphalite japonaise, malaria ...).

Le niveau des risques est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « élevé ».

Effets potentiels sur la Société

Le non-respect de ces obligations permet aux clients de rechercher la responsabilité professionnelle de la Société, compte tenu du régime de responsabilité objective de résultat auquel la Société et ses filiales sont tenues. A ce titre notamment toute atteinte à l'intégrité corporelle des clients pendant le voyage peut justifier une demande d'indemnisation et/ou des demandes d'annulation sans frais du voyage par les clients. L'impermanence dans l'apparition de foyers épidémiques et/ou de certaines maladies sans solution immédiate (absence de vaccin ou autre...) et l'obligation objective de résultat pour l'organisateur du voyage (tour-opérateur) qui est tenu d'obligations d'information et de conseil très étendues ne lui permettent pas, en tant que professionnel, de s'exonérer de sa responsabilité en se prévalant de la force majeure ou de circonstances exceptionnelles et inévitables.

La Société a déjà été assignée par des clients qui avaient annulé leur voyage au motif de la mise en danger de leur vie en raison de conditions sanitaires sur le lieu de leur voyage, sans impact financier significatif.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales assurent une veille sur la situation sanitaire dans les pays des voyages proposés par différents canaux d'informations et d'experts (Ex. : alertes en temps réel (SSF), médecins spécialisés...) pour pouvoir répondre à leurs obligations. En outre, le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile professionnelle, qui notamment en cas de dommages corporels engageant la responsabilité d'une des entreprises du Groupe, prend en charge les conséquences financières d'éventuels sinistres matériels et corporels, hors le remboursement des prestations du voyage, sous réserve de l'application de franchises, des exclusions de garanties et du plafond d'indemnisation.

III. Risque environnemental*

Description du risque

Les voyages ont intrinsèquement un impact environnemental, dès lors qu'il s'agit d'activité humaine, avec une empreinte carbone générée majoritairement par le transport aérien. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modérés ».

Effets potentiels pour la Société

Alors même que la Société n'est pas légalement tenue de limiter les effets négatifs sur l'environnement des prestations de voyage qu'elle propose à ses clients, la non prise en compte de ceux-ci pourrait impacter son image et par conséquent ses ventes (phénomène du « *Fly shame* »).

Contrôle et atténuation des risques

La Société a évolué dans son approche pour annuler les effets négatifs sur l'environnement de ses voyages. Historiquement (2006), la Société invitait les clients à abonder directement dans des programmes de compensation de gaz à effets de serre auprès d'organismes (notamment en affichant sur son site un lien vers l'organisme le Geres www.geres.eu). La Société et ses principales

filiales ont décidé de contribuer, au sein d'OSBL² dédiés, à la compensation de la totalité des émissions de CO2 liées au transport aérien et au transport terrestre pour les voyages vendus aux clients ainsi que pour les déplacements des collaborateurs, en choisissant d'investir dans des programmes labellisés (normes VSC ou MDP) de préservation ou reforestation d'espaces de mangroves et/ou forestiers dans différents pays du monde dans lesquels les populations locales sont également parties prenantes.

Dans le cadre de la préparation de l'élaboration du bilan CO2 des entités du Groupe, il a été relevé que des émissions de CO2 peuvent ne pas être absorbées et que certaines filiales de la Société n'ont pas mis en place d'absorption de l'équivalent des émissions de CO2 du transport aérien et terrestre des voyages commercialisés. La Société et ses filiales proposent une offre de voyages avec une approche de réduction de l'empreinte CO2 par le recours à des modalités de transport moins émettrices (vols directs, utilisation d'avions récents, voyage en train) et l'augmentation des voyages à vélo accessibles à la suite notamment de l'acquisition en Europe des sociétés du groupe Eurofun en 2022.

IV. Risque climatique*

Description du risque

Tous les phénomènes climatiques (météorologiques) et géologiques intenses (tempêtes, tremblements de terre, éruptions volcaniques, températures extrêmes) perturbent la réalisation des voyages, en particulier le transport. Avec l'accélération des évolutions du climat ces dernières années (réchauffement, montée du niveau des eaux, érosions ...), on note à la fois des changements dans la saisonnalité (périodes de mousson, cyclones, chute de neige dans les zones / pays) et une aggravation de ces phénomènes ainsi que leur multiplication. Le niveau des risques et la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « élevés ».

Effets potentiels sur la Société

Sauf circonstances exceptionnelles et inévitables (ex. : nuage de cendre de l'éruption du volcan islandais ayant contraint à la fermeture d'une grande partie de l'espace aérien européen (en mars 2010)), la Société et ses filiales doivent en permanence rechercher des solutions pour pouvoir assurer la réalisation des voyages. Ces aléas peuvent générer des charges exceptionnelles sur les dossiers des voyages concernés. Ces charges non refacturables aux clients peuvent donc impacter financièrement la marge des dossiers. En outre le temps passé à gérer ces situations entraîne des charges de personnel sans contrepartie.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales disposent d'une expérience et d'un réseau étroit de partenaires directs qui leur assurent une réactivité pour trouver en temps réel pour leurs clients des solutions pour ajuster le programme des voyages et éviter des annulations.

2.7.2. RISQUES LIES A L'ACTIVITE

V. Risque de cyberattaque *

Description du risque

Avec la généralisation du télétravail et la nécessité de garder des échanges avec les prestataires présents dans les différents pays du monde, le risque de piratage s'est accéléré. De plus, l'activité commerciale impliquant de nombreux échanges digitaux avec les clients et prospects, les

² Organismes sans but lucratif

communications ne peuvent être restreintes à des interlocuteurs connus à l'avance, ce qui expose la Société et les filiales à des risques de cyberattaque.

A cet égard, il est rappelé que la Société a été victime d'une cyberattaque avec demande de rançon en 2023 qui a nécessité une déconnexion temporaire des systèmes informatiques pour permettre les investigations requises. Les infrastructures de sauvegarde ont permis de réinstaller, dès le lendemain de l'incident, le système d'information et les bases de données. La Société, qui n'a pas accédé à la demande de rançon, a eu à déplorer la diffusion sur le *darkweb*, de données personnelles de photocopies de passeport de clients de l'activité "voyages aux collectivités" (2% des clients).

Compte tenu de ce qui précède et de la récurrence de ces actes malveillants particulièrement en Europe, le niveau du risque et la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « élevés ».

Effets potentiels pour la Société

Ces actes malveillants pourraient, en fonction de leurs impacts, entraîner de la perte de données, notamment personnelles des clients et collaborateurs, voire l'impossibilité d'accomplir toute ou partie des activités de la Société et des filiales et affecter leur réputation.

Contrôle et atténuation du risque

Pour se prémunir contre les risques d'intrusions, la Société et ses filiales poursuivent le déploiement de leur plan de cybersécurité et renforcent les outils de protection chaque année. Il s'agit (i) d'identifier les tentatives d'intrusion, de les bloquer et de les circonscrire en cas de pénétration malgré les protections, et (ii) d'assurer la capacité de chaque société du Groupe à reprendre ses activités rapidement même en cas de piratage. A cet égard, compte tenu du mode opératoire par hameçonnage (*phishing*) fréquemment utilisé, des sessions de formation en ligne à la sécurité informatique sont déployées auprès des collaborateurs pour la deuxième année consécutive. D'autres actions, notamment des campagnes de tests de sécurité afin de repérer d'éventuelles défaillances pour y remédier ont également été initiées. Par ailleurs, un audit de sécurité a été réalisé en 2024 par une société experte dans le domaine de la cyber sécurité et ses conclusions mises en œuvre. Enfin, la Société bénéficie de services de surveillance cyber sécurité 24/7 de type SOC par un prestataire spécialisé.

VI. Risque lié à l'environnement concurrentiel et à la désintermédiation *

Description du risque

Les aspirations individuelles des voyageurs ont accru l'entrée de nombreux opérateurs sur les segments du voyage sur mesure et du voyage d'aventure sur lesquels la Société et les filiales sont présentes depuis plusieurs décennies. Parallèlement, le mouvement de désintermédiation s'est accéléré avec les possibilités offertes par Internet. Cette situation offre au public une augmentation des possibilités pour construire seul un programme de voyage. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « élevée ».

Effets potentiels pour la Société

La multitude de concurrents pour la Société et ses filiales dans les pays où elles sont immatriculées accroît les difficultés de conquête de nouveaux clients mais également la disparition d'une partie de la clientèle désireuse de s'affranchir des intermédiaires avec des conséquences immédiates sur le revenu.

Contrôle et atténuation du risque

La proposition permanente par la Société et ses filiales de services personnalisés aux clients voyageurs ainsi qu'un élargissement de l'offre en cohérence avec les nouvelles aspirations (expériences à contre-courant des parcours touristiques habituellement proposés, accélération de l'offre de voyages à vélo...) outre les habitudes de vie et de voyage, permet de créer une différenciation concurrentielle dans les pays où la Société et les filiales sont présentes de longue date.

Par ailleurs, la Société et les filiales considèrent que le lien direct avec les clients depuis l'élaboration jusqu'à la vente et au retour du voyage, est un paramètre essentiel à la fidélisation des clients mais également pour en attirer de nouveaux.

La désintermédiation des prestations de voyage est un défi pour sans cesse faire évoluer les propositions à destination des voyageurs sans affecter le modèle économique des organisateurs et vendeurs de voyages qui apportent une vraie valeur ajoutée, par notamment des services personnalisés, des offres différentes et, à ce titre, auront toujours des clients. En outre, seuls les clients ne souhaitant pas ou peu de services ou offres différenciées s'adressent à des plateformes ou directement aux producteurs des prestations finales.

VII. Risque de défaillance informatique *

Description du risque

Les activités de la Société et ses filiales dépendent de l'efficacité des outils et réseau informatique, tant dans l'élaboration, la promotion et la vente des voyages que pour les supports transverses (financiers et administratifs). La Société a privilégié pour l'essentiel d'organiser en interne son architecture informatique, sur les plans matériels et logiciels afin d'en maîtriser le fonctionnement et les évolutions. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

Les perturbations dans l'accessibilité aux outils du système d'information et au réseau Internet ont des effets immédiats sur l'exploitation. Elles engendrent des pertes de revenus et d'efficacité dans l'engagement de services personnalisés à l'adresse des clients, partenaires et collaborateurs.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales ont fait le choix d'une organisation de leurs systèmes d'information et du contrôle de leur sécurité basée sur une redondance complète des matériels, y compris leurs hébergements sur des sites sécurisés distincts. La Société utilise des prestataires spécialisés en matière d'hébergement et de surveillance de ses réseaux et serveurs. Le doublement des sites informatiques permet de maintenir un niveau de service normatif même en cas de défaillance d'un des sites. Les informations sont synchronisées en temps réel et sauvegardées quotidiennement. Les sites sont protégés par des équipements de sécurité pour se prémunir de toute attaque extérieure visant à nuire au bon fonctionnement des systèmes. L'adéquation de l'infrastructure par rapport à des risques de défaillance a été mise en évidence à l'occasion de l'incident de cyberattaque de 2023, avec une reprise de l'activité dès le lendemain.

VIII. Gestion des talents *

Description du risque

La valeur ajoutée et les éléments différenciant pour offrir des expériences de découverte immersives (voyage) à travers le monde, reposent pour la Société et les filiales sur les qualités humaines et compétences des collaborateurs. Il existe donc un risque en cas d'atteinte d'un taux de départs important, compte tenu notamment du parcours personnalisé de formation et de son actualisation régulière mais également en cas de tension pour recruter des talents.

Par ailleurs, la poursuite de la stratégie de développement de la Société et de ses filiales dépend également de la qualité et de l'expérience des membres de son équipe de direction, parmi lesquels, les associés fondateurs. Par ailleurs, les directeurs généraux adjoints, directeurs de filiales et directeurs ayant en charge des fonctions majeures, sont également considérés comme des "personnes clés" du Groupe. Le niveau des risques ainsi que la probabilité de survenance des risques sont considérés comme « modérés ».

Effets potentiels pour la Société

L'acquisition minutieuse d'une expertise technique et humaine par les conseillers spécialistes des voyages implique du temps (plusieurs mois de formation lors de l'intégration). La carence du nombre de spécialistes pour répondre à la demande de la clientèle peut directement impacter le chiffre d'affaires réalisable et affecter la qualité des services proposés en cas de tension sur les ressources. Dès lors, le déficit dans le recrutement de nouveaux collaborateurs pour assurer l'efficacité du fonctionnement du Groupe peut affecter à la fois la réputation, les activités et les résultats.

Contrôle et atténuation du risque

Pour pallier ces risques, la Société et les filiales maintiennent une politique de gestion des ressources humaines sur plusieurs axes :

- L'accès dans le Groupe à des profils atypiques, issus d'autres environnements que le tourisme dès lors que les qualités humaines et les compétences pour élaborer une expérience de voyage sont présentes ;
- Un parcours de formation personnalisé dans la phase d'intégration et ses évolutions au fil de la collaboration ;
- Des opportunités d'évolutions au sein du Groupe vers d'autres fonctions et métiers ;
- Evolutions dans l'organisation du travail pour un meilleur équilibre vie professionnelle / vie personnelle (ex. : déploiement de lieux de travail en régions en France / télétravail...).

Pour prendre en compte le taux naturel de départs (mobilité interne, autres aspirations...), la Société et ses filiales favorisent l'expression des souhaits professionnels d'évolutions des collaborateurs (mobilité métier et/ou géographique) pour organiser au mieux des plans de succession sur les fonctions majeures. Le Groupe a également mis en place une politique de partage des richesses créées favorable aux salariés, puisqu'en moyenne 25% des résultats avant impôts sont reversés aux salariés. Enfin, les principaux managers deviennent, sous certaines conditions, actionnaires des sociétés pour lesquelles ils travaillent, notamment par le biais des plans d'attributions gratuites d'actions mis en place au cours des exercices 2023 et 2024 à la fois dans la Société et plusieurs entités françaises du Groupe.

IX. Risque de réputation *

Description du risque

La Société et ses filiales dirigent majoritairement leur offre de prestations de voyage d'agrément à l'attention de voyageurs personnes physiques, dont le retour d'expérience (ressenti exprimé), pendant ou au retour de leur voyage, peut impacter de manière importante leur réputation. Dès lors que le niveau de satisfaction des clients voyageurs dépend des prestataires sélectionnés dont la Société et ses filiales sont responsables vis-à-vis de leurs clients, par ricochet, leur réputation peut être affectée du fait de ces partenaires en cas de non-conformités. Ce risque peut apparaître également à l'occasion de dommages corporels qui surviennent au temps du voyage des clients, dès lors que par principe en France, l'organisateur d'un voyage doit assurer la sécurité des voyageurs et un résultat dans la qualité des prestations servies. La réputation peut également être entachée en cas de fuites de données des clients consécutives à des actes de malveillances informatiques (piratage ...). Le niveau du risque ainsi que la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « modérés ».

Effets potentiels pour la Société

Toute révélation négative dans la qualité de la réalisation des prestations du voyage, les conséquences en cas dommages corporels subis par les clients et/ou l'usage non autorisé des données personnelles qui pourrait être fait peut à la fois détourner les vellétés de clients de recourir à nouveau aux services de la Société et ses filiales mais également faire perdre des possibilités de conquête de nouveaux clients.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales attachent une importance fondamentale au retour d'expérience de la clientèle. A cet égard, des spécialistes de la relation client dans chacune des sociétés accompagnent les clients dans les différentes étapes, depuis la prise de contact pour l'élaboration du programme de voyage et jusqu'au retour du voyage, pour collecter, directement ou par l'entremise d'avis, les impressions, à l'effet de réagir immédiatement et répondre aux attentes exprimées. Pour la Société et ses filiales, cette approche personnalisée de recueil de la réalité du parcours client permet à la fois de corriger des expériences négatives mais également de contribuer à corriger et/ou améliorer dans les pays du voyage, la réalité des prestations servies.

X. Risque lié aux opérations de croissance externe

Description du risque

Le Groupe poursuit son développement à l'international, en ce compris par croissance externe avec des enjeux structurants.

Malgré les revues préalables (audits), il existe un risque lié à l'acquisition de sociétés dans des pays étrangers, en raison notamment des différences de législations, de marchés, de cultures et d'autres habitudes de la clientèle, qui s'ajoutent au risque inhérent à la croissance externe. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « faible ».

Effets potentiels pour la Société

Ces opérations de croissance externe peuvent obérer le Groupe sur le plan financier et réputationnel notamment en cas de mauvaise évaluation et/ou un prix trop élevé payé pour l'acquisition du/des entité(s) mais également en cas de difficultés d'intégration.

Contrôle et atténuation du risque

Le Groupe a acquis depuis près de trois décennies une expérience significative des acquisitions dans son secteur d'activités y compris dans des pays étrangers puisque sept acquisitions significatives pour son développement y ont été réalisées (deux au Canada, trois en Angleterre, une aux USA et 14 entités (d'un même groupe) dans 6 pays européens). La taille des sociétés qui

évoluent sur ce secteur d'activités (le Voyage sur mesure, le Voyage d'aventure et le voyage à vélo) sont de taille petite à moyenne unitairement, l'impact apparaît de ce fait limité.

XI. Risques de défaillance de prestataires

Description du risque

La Société s'appuie, pour la réalisation des prestations de voyage (déplacement, hébergement, activités de découverte et de détente...) et des services associés, sur de très nombreux fournisseurs et partenaires (plusieurs dizaines de milliers). La Société et ses filiales dépendent donc de tiers pour la réalisation des prestations de service vendues. Le niveau du risque est considéré comme « faible » et la probabilité de survenance du risque comme « modéré ».

Effets potentiels pour la Société

La défaillance d'un ou plusieurs de ses partenaires génère immédiatement des coûts pour la Société qui est tenue d'y remédier en proposant au client une solution au moins équivalente sans surcoût pour le client, qu'il peut refuser dans certaines circonstances et solliciter un remboursement des prestations non servies outre un dédommagement.

Contrôle et atténuation du risque

En l'état du marché du transport, en particulier aérien, qui représente une quote-part importante d'un voyage, la Société et ses filiales parviennent dans la plupart des situations à trouver des alternatives en cas de défaillance ponctuelle (annulation de vols, surbooking ...) ou pérenne (faillite).

Le maillage des réceptifs (partenaires qui accueillent les voyageurs à destination et veillent à la réalisation effective des prestations du voyage) dont disposent également la Société et ses filiales dans le monde, ainsi que les liens directs avec les prestataires à destination, permettent en cas de défaillance (ponctuelle ou durable) de ces partenaires d'assurer leur remplacement ou de reprendre la gestion en direct des prestations prévues auprès de chacun des acteurs locaux (hôtels, services de transport, guides...).

De plus, compte tenu des valeurs qui sous-tendent les activités de la Société et de ses filiales, les partenaires, qui accueillent ses clients à destination, sont sensibilisés et adhèrent à la démarche de développement durable retenue par le Groupe à la fois vis-à-vis de l'accueil et de la réalisation des services aux voyageurs mais également dans l'organisation de leur structure vis à vis de leur personnel et sous-traitants.

De plus, la sélection de tout nouveau partenaire et le maintien d'une relation établie requièrent outre la validation administrative, juridique et financière du candidat, mais également l'atteinte de pré requis organisationnels et sociétaux qui tendent à limiter les risques de défaillance.

2.7.3 RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

XII. Risque de dilution

Description du risque

Comme précisé au paragraphe 7.1.1 ci-après, la Société a émis en 2021 des Obligations Réservées à certains investisseurs (les fonds Certares, Crédit Mutuel Equity et Bpifrance) pour un montant de 75 M€. Ces Obligations Réservées sont convertibles en actions nouvelles de la Société et seront remboursées en actions nouvelles de la Société. Le coupon des Obligations Réservées est capitalisé, entraînant un nombre d'actions nouvelles maximum potentiel plus important à la date de maturité des Obligations Réservées qu'à la date d'émission.

Effets potentiels pour les actionnaires de la Société

En tenant compte des intérêts capitalisés, le nombre maximum d'actions nouvelles résultant de la conversion des Obligations Réservées à la date de maturité (2028) des Obligations Réservées s'élève à 1 103 869 actions de la Société, soit une dilution de 24,73%. Sur cette base pleinement diluée, les porteurs des Obligations Réservées détiendront 24,19% du capital et 14,56% des droits de vote de la Société.

Contrôle et atténuation du risque

La Société a bénéficié, en réalisant l'émission d'Obligations Réservées, du soutien d'investisseurs français et internationaux pour mettre en œuvre sa stratégie de croissance externe. Les fonds levés par l'émission des Obligations Réservées ont pour objet la réalisation de la stratégie de croissance externe. Par ailleurs, comme précisé au paragraphe 7.1.1 ci-après, la Société a procédé à l'émission d'obligations convertibles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (les « OCA »), au même prix de souscription que l'émission d'Obligations Réservées, permettant à ces actionnaires de participer également au financement de la stratégie de croissance externe.

XIII. Risque de change

Description du risque

La Société et ses filiales sont exposées au risque de change sur leurs achats ou ventes de prestations dès lors que la devise de transaction n'est pas la devise opérationnelle de l'entité concernée. Ainsi, chaque entité en fonction de sa devise nationale est confrontée à un risque de change contre la/les devise(s) auquel elle a recours pour l'achat de prestations pour ses clients. L'essentiel des flux exposés au risque de change concerne les achats en dollars des Etats-Unis d'Amérique. Le niveau du risque est considéré comme « modéré » et la probabilité de survenance du risque comme « faible ».

Effet potentiel pour la Société

La fluctuation des taux de change à la vente peut diminuer le prix des services vendues et la fluctuation des taux de change à l'achat accroître le coût de revient des prestations achetées et ainsi réduire le taux de marge.

Contrôle et atténuation du risque

Le risque de change est généralement couvert par le biais de contrats d'achats ou ventes à terme de devises, selon qu'il s'agit de paiements fournisseurs ou de règlements clients. Les couvertures sont réalisées et ajustées sur la base du carnet de commandes analysé mensuellement au niveau de chaque entité.

Si les couvertures à la vente ne sont pas proposées dans des conditions favorables par les banques, les sociétés concernées font appel à des avances sur saison auprès de leurs gros clients ce qui leur permet d'assurer le taux de conversion sur une part significative de leur chiffre d'affaires.

La position de couverture à la fin de chaque exercice est mentionnée dans le paragraphe sur les instruments financiers de l'annexe aux comptes consolidés (cf. section 8.12 – Notes relatives au bilan, Instruments financiers).

XIV. Risque de non-renouvellement des autorisations administratives

Description du risque

Au titre de leurs activités d'organisateur et de vendeur de voyages, la Société et ses filiales doivent en France et dans les autres pays de leurs activités, être immatriculées auprès de l'autorité administrative désignée (en France, registre des opérateurs de voyages et de séjours auprès d'Atout France). Cette immatriculation requiert de justifier d'une assurance de responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière délivrée par un organisme professionnel de gestion collective (en France, l'APST), une compagnie d'assurance ou de caution, qui doit assurer le remboursement au client des sommes payées pour son voyage non réalisé en cas de faillite de l'agent de voyages ou son assistance si la défaillance survient pendant la réalisation du voyage.

Par ailleurs, au titre de l'activité d'organisateur de voyages, la Société et ses filiales achètent de la billetterie ferroviaire et aérienne pour laquelle un agrément est nécessaire. Le niveau du risque et la probabilité de survenance du risque sont considérés comme « faibles ».

Effets potentiels pour la Société

Le caractère réglementé de la profession d'agent de voyages ainsi que les achats de billetterie de transport impliquent de veiller au respect des conditions imposées pour pouvoir opérer. Les tensions sur le marché de l'assurance de responsabilité civile professionnelle des agents de voyage en raison de leur obligation de dédommagement systématique et des garants financiers qui ont dû assumer financièrement des faillites et le répercuter aux contributeurs depuis notamment la crise de 2009 (Thomas Cook ...) pourraient faire peser sur la Société et ses filiales un risque d'accroissement significatif de leurs coûts pour remplir les conditions du maintien de leur immatriculation. A cet égard, il existe en France une réelle tension pour souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle en tant qu'organisateur / agent de voyages (2/3 assureurs) induite par la responsabilité extensive en France (obligation de résultat) et obtenir la garantie totale des fonds reçus des voyageurs.

Il est à noter qu'afin de limiter les montants perçus par les professionnels par rapport à la date de réalisation du voyage, il est prévu dans la proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil « modifiant la directive (UE) 2015/2302 afin de renforcer l'efficacité de la protection des voyageurs et de simplifier et clarifier certains aspects de la directive », actuellement soumise au Conseil de l'Union Européenne et au Parlement européen, que les professionnels (organismes/détaillants) ne pourront plus, de manière générale, demander au voyageur des acomptes supérieurs à 25% du prix total du forfait lors de l'achat (réservation). Le solde devrait quant à lui être sollicité au plus tard 28 jours avant la date de départ.

Concernant les agréments qui permettent d'acheter des billets de transport pour la clientèle, l'évolution régulière des niveaux de ratios financiers attendus pour les conserver, y inclus sous condition de la remise de garanties bancaires à première demande pour des montants proportionnels au volume de la billetterie achetée, a un impact faible sur la Société et ses filiales.

Contrôle et atténuation du risque

La Société et ses filiales se sont toujours employées à conserver une approche prudente et conservatrice de leur structure financière afin d'obtenir de ses garants des prix et des conditions appropriées de fonctionnement, par rapport à la qualité de la gestion (risques) du Groupe. En outre, le Groupe veille à une gestion rigoureuse de la sinistralité et adopte une politique de prévention afin de maintenir des résultats équilibrés des contrats d'assurance.

3. DECLARATION CONSOLIDEE DE PERFORMANCE EXTRA – FINANCIERE

Voyageurs du Monde demeure tenue, conformément à l'ordonnance 2023-1142 du 6 décembre 2023 et aux articles L225-102-1 et R225-104 du Code de commerce (qui demeurent applicables en application des dispositions transitoires de ladite ordonnance), d'établir et de publier sur son site internet une déclaration consolidée de performance extra-financière dès lors que l'ensemble des sociétés incluses dans son périmètre de consolidation atteint un chiffre d'affaires hors taxes supérieur à 100 millions d'euros et un nombre de salariés supérieur à 500.

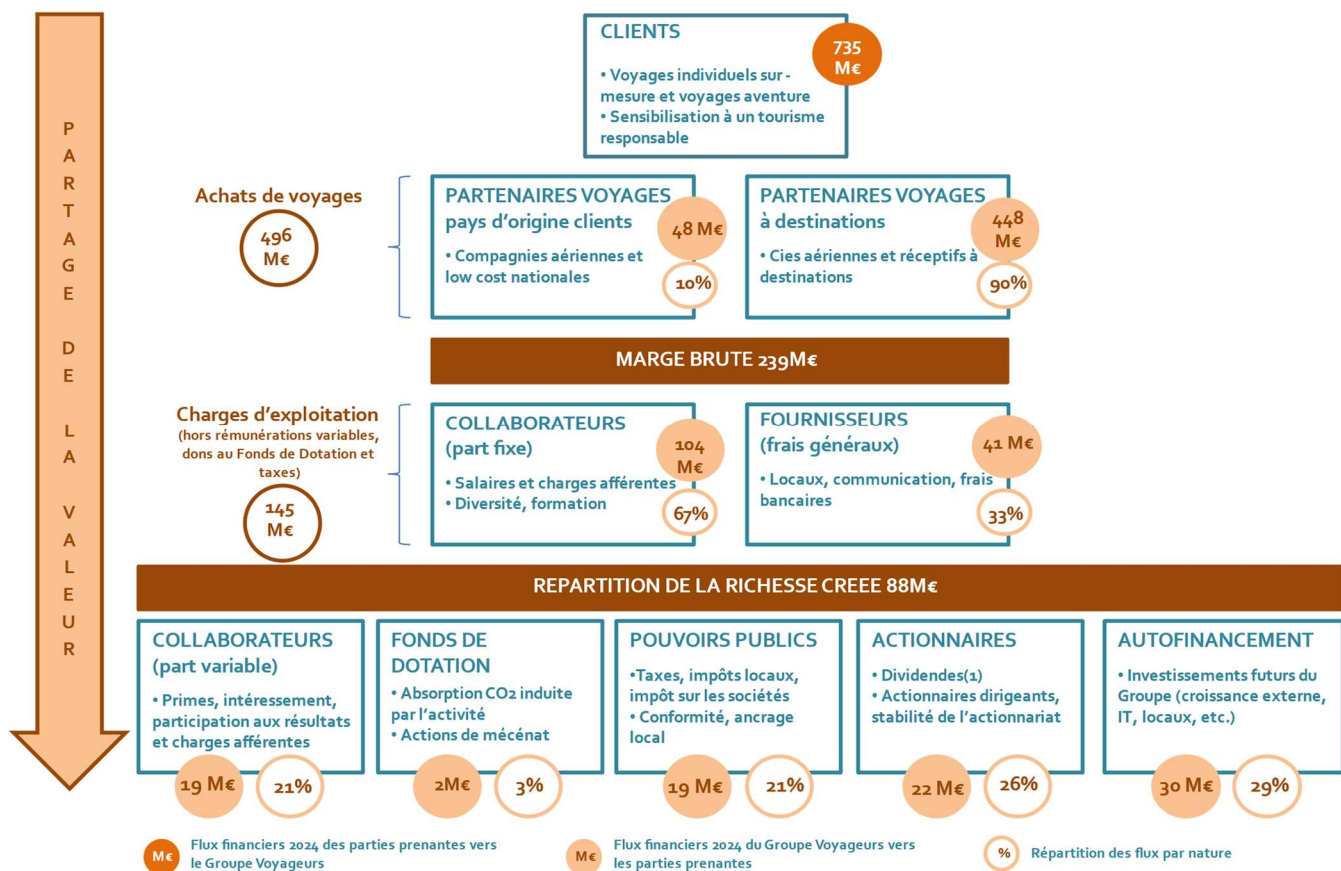
Par ailleurs, il est rappelé que la déclaration comprend notamment des informations relatives aux conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et de l'usage des biens et services qu'elle produit, à ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable, aux accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés, aux actions visant (i) à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives, (ii) à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et (iii) à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves, ainsi qu'aux mesures prises en faveur des personnes handicapées.

Cette déclaration donne lieu à l'établissement d'une attestation de nos Commissaires aux comptes selon laquelle ladite déclaration figure bien dans le présent rapport et d'un rapport de Commissaires aux comptes comprenant un avis motivé sur la conformité de ladite déclaration et la sincérité des informations fournies.

Nous vous renvoyons à ce(s) document(s) pour votre parfaite information.

3.1. Modèle d'affaires

Le Groupe exerce une activité d'intermédiation et de création de valeur par le service. Cela se traduit par une forte proportion d'achat de prestations dont une part significative (90%) se situe dans les pays visités par notre clientèle. Cette caractéristique suppose le respect d'une politique durable vis-à-vis des partenaires locaux (réceptifs, hébergements, guides, accompagnateurs, porteurs, cuisiniers, etc.). Nous nous attachons à respecter des normes strictes en matière de qualité, de niveau de service et de sécurité des voyageurs.



(1) Soumis au vote de l'AG du 5 juin 2025

3.2. Cartographie des risques environnementaux, sociétaux et sociaux

Afin d'identifier et hiérarchiser les risques extra-financiers du Groupe, la direction générale, des ressources humaines, juridique et financière du Groupe ont collaboré dans le cadre de groupes de travail. L'analyse des risques s'est fondée d'une part sur les thématiques du dispositif Grenelle II et d'autre part sur les 17 objectifs de développement durable (ODD). Confrontées aux activités du groupe Voyageurs, ces deux grilles de lecture ont permis de sélectionner les risques extra-financiers les plus significatifs, qui peuvent être synthétisés de la manière suivante :

RISQUES	POLITIQUES ET ACTIONS	INDICATEURS
Environnemental		
Contribution au changement climatique	Absorption de 100% des émissions CO2 de nos clients et collaborateurs	· Tonnes CO2 émises par les voyages de nos clients et de nos collaborateurs · Budgets investis dans la Fondation d'entreprise Insolite Batisseur Philippe Romero
Empreinte sur la pollution des milieux naturels	- Déchets : ramassage des déchets, limitation de l'usage des bouteilles d'eau en plastique, utilisation du café en grains en agences - Transport : trajets directs, avions récents - Energie : fournisseur d'électricité verte, mise en place de panneaux solaires	
Impact de nos activités sur la raréfaction des ressources naturelles	Politique d'achats pour le papier destiné aux brochures et magazines	
Sociétal		
· Prise en compte des enjeux RSE · Loyauté des pratiques · Respect des droits de l'homme	Engagements pris : · Transparence : expliquer aux clients les bonnes pratiques de tourisme responsable · Partenariat : favoriser un comportement équitable et éthique des prestataires locaux · Cohérence : faire preuve d'exemplarité dans nos pratiques internes	- Certification Bcorp pour les sociétés Terres d'Aventure et Allibert trekking - Certification Bcorp en cours pour les sociétés Voyageurs du Monde et Comptoir des Voyages
Soutien des populations locales	Actions de mécénat	Budgets investis par le fonds de dotation <i>Insolite Batisseur Philippe Romero Foundation</i>
Non accessibilité des offres à tous les voyageurs	Spécialisation de Comptoir des Voyages sur l'accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap	Nombre de personnes en situation de handicap clientes
Social		
Agir en employeur responsable	Création d'emplois durables, locaux et favorisant la diversité	· Effectif par zone géographique · Effectif par sexe
Perte de compétences et de talents	Formation et développement des compétences des collaborateurs	·
Partage inéquitable de la valeur ajoutée au sein de l'entreprise	Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs	· % part variable de la masse salariale sur résultat

A l'issue du travail de cartographie des risques, il est apparu que les thématiques légales présentées ci-après ne constituent pas des enjeux sensibles pour le Groupe : les engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable.

3.3. Politique et indicateurs de suivi des risques environnementaux

La Société et les filiales de son Groupe sont sensibles aux impacts sur l'environnement des voyages qu'elles vendent à leurs clients à travers le monde. Depuis 16 ans, la Société et les principales filiales de son Groupe ont fait le choix d'inscrire leurs activités touristiques dans une démarche de tourisme responsable et de développement durable.

La Société, avec une implication particulière de ses dirigeants, assure une veille permanente d'études scientifiques, de publications de divers contributeurs (universités, instituts, Think Tank...) et des travaux des groupes de travail et rapports du GIEC³ sur le réchauffement climatique, à l'effet d'identifier toutes actions qui pourraient être déployées pour réduire les émissions de GES⁴ générés par ses activités et celles de son Groupe (transport lié aux voyages pour l'essentiel).

Les voyages et le tourisme recouvrent un réseau d'acteurs variés (transport, hôtellerie, tour opérateurs) et représentent environ 8% des émissions mondiales de GES. Dans son rapport de base sur l'action climatique dans le tourisme (décembre 2022)⁵, dirigé par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Adventure Travel Trade Association (ATTA), publié en collaboration avec la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) issu d'une enquête inédite auprès de 1 139 acteurs⁶, il a été mis en exergue un esprit engagé pour agir pour le climat et un sentiment d'urgence, compte tenu des multiples impacts déjà subis⁷.

Actions en faveur de l'absorption des émissions carbone induites par l'activité

Le secteur touristique n'est pas tenu d'assurer légalement la compensation des gaz à effet de serre (GES) générés par ses activités. A ce jour, le secteur du tourisme contribue à hauteur d'environ 8 % du total des émissions de gaz à effet de serre de l'humanité. Les tour-operator et agents de voyages peuvent s'inscrire volontairement dans le scénario du GIEC pour limiter la hausse des températures d'ici à 2050 « à 2 degrés Celsius ».

A compter de 2009, le groupe Voyageurs du Monde a investi dans des programmes de restauration des écosystèmes forestiers pour contribuer à absorber 10% des émissions de GES des services de voyage vendus aux clients et 100% des émissions carbone de l'entreprise et de ses collaborateurs. Depuis le 1er janvier 2018 pour les prestations de voyage vendues, les plus gros contributeurs du Groupe (Voyageurs du Monde, Terres d'Aventure, Comptoir des Voyages, Nomade Aventure et Allibert Trekking) ont décidé d'accélérer ce processus, en contribuant à absorber l'équivalent de 100% des émissions de GES liées à leurs activités.

Pour le calcul des émissions, le Groupe a retenu la méthode d'évaluation multi critères de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie). En effet, les taux de conversion entre la valeur de création d'un produit ou service et les émissions de GES liées à la réalisation de ce produit ou service en tonne de CO2 fournies par l'ADEME sont estimés à partir des données publiées par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) et prennent en compte les émissions de GES générées directement par le produit ou le service analysé, mais également indirectement.

³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

⁴ Gaz à effet de serre

⁵ *Baseline Report on Climate Action in Tourism* (Rapport de base sur l'action climatique dans le tourisme) (<https://www.e-unwto.org/doi/10.18111/9789284423965>)

⁶ représentants de destinations, d'entreprises (principalement des hébergeurs et des voyageurs), d'agences de voyage et d'organismes de promotion du tourisme. (principalement des hébergeurs et des voyageurs) et d'organisations de soutien de 131 pays.

⁷ de la réduction de l'enneigement à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, de contextes et de lieux - de la réduction de l'accumulation de neige à l'augmentation des feux de forêt dans les régions montagneuses, en passant par les inondations et la sécheresse dans les régions côtières et désertiques.

A cet égard, pour le calcul en tonne équivalent kilogramme de CO₂ (T Eq. CO₂) des trajets aériens, sont prises en compte les émissions directes liées à la combustion du kérosène de l'avion mais également celles indirectes, liées à la production, au transport et au raffinage du carburant, ainsi que les émissions liées aux traînées générées par le kérosène dans l'atmosphère qui contribuent au forçage radiatif⁸, à l'origine de changements climatiques futurs.

Il est admis que la méthode de l'ADEME est 2,5 fois plus exigeante concernant le calcul des émissions liées au transport aérien que celle de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) ou celle de l'ICAO (International Civil Aviation Organisation).

Un des axes de la démarche entreprise dès l'origine (2005) par le Groupe a été de réduire au maximum les émissions de CO₂.

Pour absorber le solde de l'empreinte carbone, le Groupe a fait le choix d'investir dans des projets qui créent des puits de carbone et permettent la captation de GES dans l'atmosphère. Les projets sont sélectionnés pour que le montant de tonnes de GES captées corresponde à toutes les émissions de GES de tous les voyages vendus. Les projets d'absorption doivent répondre à 4 critères :

- L'additionnalité : réaliser des projets qui ne peuvent exister que grâce à la contribution apportée par le Groupe

- La pérennité : investir dans des projets de très longue durée

- L'impact social et économique local : s'assurer que ces projets auront un impact positif et durable auprès des populations locales.

- La mesurabilité : être capable de prouver l'absorption et l'efficacité effective des projets mis en place avec des méthodes scientifiques et rigoureuses qui s'appuient sur les meilleurs critères internationaux (Gold / Verra Standard)

En 2023, 2,169 millions d'euros ont été investis dans des projets de reforestation pour absorber les 309 933 T Eq. CO₂ émis sur les voyages commercialisés par les tours opérateurs du Groupe par l'entremise du fonds d'investissement Livelihoods Carbon Fund (LCF). En 2024, le montant des émissions de GES est resté stable. Elles ont été de 310 106 T Eq. CO₂. L'intensité carbone par client est en 2024 de 1,805 T Eq. CO₂. 2,2 millions d'euros seront investis dans des projets de reforestation pour absorber les 310 106 T Eq. CO₂ émises au cours de l'exercice sur le périmètre des entités Voyageurs du Monde (France, Belgique, Suisse et Canada), Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Allibert Trekking, Nomade Aventure, Destinations en Direct, Original Travel, KE Adventure Travel, Extraordinary Journeys et Chamina.

Actions pour réduire l'empreinte de l'activité sur la pollution des milieux naturels

Le Groupe, notamment dans ses propres hébergements et pour ses voyages aventure s'emploie sur le plan logistique à préserver les ressources naturelles non renouvelables et privilégie la mise en place de filières d'approvisionnement locales et bio. Ainsi, un dispositif de réduction et de tri des déchets a été mis en place dans tous les hébergements du Groupe.

Le groupe a pour objectif de limiter l'utilisation de plastique jetable dans l'exercice de son activité, en commençant par supprimer là où cela lui est possible l'usage de bouteilles en plastique à usage unique. Pour les pique-niques et repas, l'approvisionnement via des circuits courts et locaux est systématiquement privilégié.

⁸ Le forçage radiatif est un concept clé en climatologie qui mesure l'effet qu'ont les gaz à effet de serre sur le bilan énergétique de la Terre. Il représente la différence entre l'énergie solaire absorbée par la Terre et l'énergie radiative renvoyée dans l'espace. L'augmentation de la concentration de gaz à effet de serre entraîne un forçage radiatif positif, contribuant à un réchauffement climatique.

Initiatives mises en place par le Groupe à destination pour ses clients :

Transport aérien

- Quand ils existent, nous privilégions les trajets aériens directs. Nous évitons ainsi les émissions carbone additionnelles liées à la répétition des décollages et atterrissages.
- Nous travaillons également principalement avec des compagnies aériennes qui possèdent des flottes d'avions récentes, moins consommatrices en GES.

Transports terrestres

- D'une manière générale, partout où cela est possible, nous n'utilisons que des moyens de mobilité douce et décarbonée.
- Les guides qui accompagnent nos voyages sont des personnes natives et habitant dans les pays visités. Nous privilégions cette approche avant tout chose parce qu'elle permet le développement d'une activité économique locale et favorise les échanges et les partages de cultures. Mais cela permet également d'éviter l'émission de CO2 que pourrait générer le trajet aérien d'un guide venant d'un autre pays.

Repas et hébergements

- Nous privilégions des hébergements de petite taille, dans des environnements naturels, et respectueux de l'environnement.
- Pour les pique-niques et repas, nous privilégions systématiquement les circuits courts et locaux pour l'approvisionnement en nourriture. Nos équipes locales et nos guides ont pour instruction de ne plus utiliser de plastique jetable lors des pique-niques. Au-delà de notre volonté d'éradiquer la pollution plastique, cette orientation nous permet aussi de réduire l'impact carbone. En effet, une tonne de plastique produite correspond à l'émission de 2,5 tonnes de GES.

Dans notre entreprise et dans nos agences :

S'il nous est indispensable de vous proposer des voyages les plus respectueux possibles en termes d'émission de GES, il ne nous est pas moins indispensable de mettre en place toutes les actions, en interne, pour limiter les émissions liées à l'activité de nos collaborateurs. Ainsi :

Énergie

- Nous utilisons dans certains de nos locaux un fournisseur d'électricité verte
- Nos collaborateurs éteignent systématiquement les écrans, ordinateurs, lumières quand ils s'absentent de leur poste de travail. Nos locaux sont également équipés d'interrupteurs centralisés nous permettant d'éteindre tout ce qui ne doit plus être alimenté en électricité lorsque nous ne sommes pas présents.
- Nous limitons l'utilisation de la climatisation exclusivement à nos locaux accueillant nos clients et uniquement lorsque les températures nous imposent sa mise en marche.
- Mise en place fin 2023 de panneaux solaires sur les bâtiments de la société Allibert– Guides de Haute Montagne à Chapareillan (38).

Fournitures

- Nos machines à café ne consomment que du café en grain (plus de capsules) que nous achetons en grande quantité.
- Nous utilisons des porte-savons remplissables et nous n'achetons plus nos savons qu'en bidon de grande quantité.

Numérique

- Nous sensibilisons nos salariés à la pollution numérique et à la nécessité de ne conserver que les fichiers absolument nécessaires à leur travail quotidien.

Dans nos hébergements :

- le Steam Ship Sudan (notre bateau à vapeur naviguant sur le Nil) a fortement réduit sa consommation de fioul lourd sur les dix dernières années grâce à plusieurs actions (allègement du bateau, mise en place de panneaux solaires pour préchauffer l'eau de la chaudière et remplacement de la chaudière originelle par une chaudière moderne). Pour éviter la pollution du Nil, les eaux usées sont collectées, traitées et stockées pendant le voyage, dans les réseaux d'eaux usées des villes d'escale.
- La Flaneuse (dahabieh naviguant sur le Nil) n'utilise plus que ses panneaux solaires 9 mois par an, et n'a recours au générateur que 2h par jour pendant 3 mois par an (en été, pour alimenter la clim exclusivement). Résultat, le bateau ne consomme plus que 720 L de fioul lourd par an contre 87 000 L avant les chantiers réalisés par Voyageurs.
- La Satyagraha (maison d'hôtes à Johannesburg, Afrique du Sud) est depuis janvier 2023 équipée de panneaux solaires qui subviennent à 100% de ses besoins en électricité, en passant notamment de 2 à 4 batteries autonomes. Dans la lignée de la philosophie de Gandhi, nous offrons à nos clients des repas 100% végétariens cuisinés à partir de légumes de saison récoltés dans la région. Un potager est en cours de construction dans le jardin pour alimenter la maison.

Actions pour réduire l'impact de l'activité sur la raréfaction des ressources naturelles

Dans la continuité de son engagement en matière de protection de l'environnement, le Groupe s'inscrit dans une gestion responsable de ses achats papiers en sélectionnant pour ses éditions des papiers fabriqués à partir de fibres et de bois provenant de forêts gérées durablement. En 2024, les éditions papier de Voyageurs du Monde (magazines, brochures, etc.) ont principalement été éditées en papier FSC (Forest Stewardship Council) ou PEFC.

Les déchets papiers du Groupe sont recyclés, principalement via l'intermédiaire de l'entreprise Cèdre pour la collecte des papiers.

Depuis dix ans, nous avons également volontairement décidé de réduire la quantité de brochures et magazines imprimés. Nous sollicitons systématiquement nos clients avant de leur faire parvenir un document papier et ne le faisons qu'à leur demande.

3.4. Politique et indicateurs de suivi des risques sociétaux

La démarche globale de tourisme responsable du Groupe s'est appuyée sur les actions induites par la labellisation de services « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Engagés depuis 2007, la Société et les principaux tour-opérateurs français du Groupe ont participé à l'élaboration du référentiel de la norme AFNOR « Agir pour un Tourisme Responsable ».

Les principaux tour-opérateurs français du Groupe (Voyageurs du Monde, Comptoir des Voyages, Terres d'Aventure, Nomade Aventure, Chamina Voyages, Allibert Trekking et Destinations en Direct) ont été certifiés Agir pour un Tourisme Responsable, pour certains depuis 2007. En 2019, ces sociétés ont reçu le label EcoCert « Agir pour un Tourisme Responsable », maintenu jusqu'à fin 2022.

La démarche a impliqué le respect d'engagements sociaux et environnementaux reproduits dans la charte éthique du voyageur, et notamment, au titre des droits humains, l'engagement de signaler l'exploitation sexuelle des enfants.

Des actions de formation auprès des nouveaux collaborateurs sont réalisées sur les engagements pris par le Groupe en termes de tourisme responsable mais également sur les techniques d'absorption des GES afin de les sensibiliser à l'impact des activités du Groupe et aux pistes de réduction à mettre en place.

Tout en conservant les engagements sociétaux et environnementaux d'acteur du tourisme « responsable », le Groupe, dont le déploiement hors de France s'est accéléré, a mené des réflexions sur le choix d'autres référentiels. Pour le voyage d'aventure, Terres d'Aventure et Allibert Trekking ont obtenu la certification B Corp. Voyageurs du Monde et Comptoir des Voyages ont également initié la démarche de certification BCorp.

Soutien à des projets en faveur des populations via le fonds de dotation

Le fonds de dotation (Insolite Bâisseur Philippe Romero Foundation) a pour vocation de gérer les fonds dédiés aux actions humanitaires et de soutien aux projets de développement économiques et sociaux. Au titre de ces actions de mécénat, le fonds de dotation soutient des structures à travers le monde qui interviennent dans les domaines suivants : protection de l'enfance, formation professionnelle, aide au développement économique, préservation du patrimoine culturel et naturel, soutien aux personnes en demande de protection internationale et sauvegarde des modes de vie traditionnels. En 2024, le Groupe a financé 15 associations pour un montant total de 186 900€ via son fonds de dotation et sa fondation d'entreprise.

Liste des projets ayant bénéficié du soutien du Groupe en 2024

Association	Projet	Pays	Montant alloué	Marque Groupe
Generation Zanatany	Mise en place d'un bateau médical le long du canal des Pangalanes	Madagascar	7 300 €	Voyageurs du Monde
Kalkeri Sangeet Vidyalaya	Soutien à une école-internat dans le Karnataka	Inde	4 000 €	Voyageurs du Monde
Sourires d'Enfants	Construction de 4 cantines scolaires dans des villages isolés	Laos	10 000 €	Comptoir des Voyages
Les enfants du K2	Soutien à la scolarisation d'enfants défavorisés dans la région du K2	Pakistan	3 000 €	Allibert Trekking
Medrassa du Désert	Rénovation d'une école et construction d'un dispensaire médical	Mauritanie	2 500 €	Terres d'Aventure
HOOP	Former des jeunes défavorisés à l'anglais et au code informatique	Pérou	10 000 €	Voyageurs du Monde
Association Chantal Mauduit	Construction d'une nouvelle salle de classe dans une école pour filles	Népal	4 000 €	Allibert Trekking
La balade des Lucioles	Distribution de denrées alimentaires	France	4 500 €	Terres d'Aventure
Baroudeurs de l'Espoir	Soutien à l'éducation d'enfants dans une zone de conflit	Liban	7 500 €	Terres d'Aventure / Nomade Aventure
Kawa Training Center	Former des jeunes défavorisés au tourisme durable	Tanzanie	5 000 €	Voyageurs du Monde
824000 Solidaires	Financement d'un stage d'alpinisme pour des personnes en situation de précarité	France	9 000 €	Allibert Trekking / Comptoir des Voyages / Chamina
Victoir	Soutien à l'unité oncologique de l'hôpital de Lomé	Togo	4 000 €	Voyageurs du Monde
J'irai à l'Ecole	Construction du collège des Petits Géants dans la banlieue d'Antananarivo	Madagascar	5 000 €	Terres d'Aventure
Ch'ul Ixim	Etude, recherche, organisation de débats et participation à des initiatives locales pour la préservation de l'environnement, la santé, l'autosuffisance alimentaire, l'humanitaire, l'éducation et la culture pour tous	Mexique	3 000 €	Bynativ
Education for All	Financement d'un internat pour jeunes filles dans l'Atlas	Maroc	8 600 €	Original Travel / Voyageurs du Monde
Refettorio	Lutte contre le gaspillage alimentaire en servant des repas aux sans abris	France	49 500 €	Toutes les marques
SOS Méditerranée	Sauvetage en mer des migrants en Méditerranée	France	50 000 €	Toutes les marques
			186 900 €	

Accessibilité des voyages aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap

Le Groupe s'est engagé à rendre ses voyages sur mesure accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap et de faire porter ce projet par la marque Comptoir des Voyages. Les voyages individuels proposés sont adaptés en termes de transport, d'hébergement et de service à la carte.

En 2024, Comptoir des Voyages a ainsi fait voyager 262 personnes sur ce type de voyage sur 101 dossiers. Nomade Aventure a de son côté fait voyager 27 personnes à mobilité réduite.

Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives

Concernant les activités du Groupe, elles ont par essence une implication physique dès lors que le fait de voyager implique de se déplacer. Cette affirmation est particulièrement confirmée avec toutes les propositions de voyages des marques du Voyage d'Aventure du Groupe dans lesquelles le voyageur contribue physiquement à la réalisation des déplacements (marche, vélo, kayak...).

La passion de l'activité physique et sportive essaime également auprès des collaborateurs du Groupe, à la fois par l'accompagnement pour le transport vers le lieu de travail (mise en place de forfait mobilités durables, installation de parkings vélos, ...) mais également par des propositions d'activités physiques, sportives et de détente proposées (pilâtes, yoga, cycling...) avec une contribution financière résiduelle des collaborateurs.

Actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves

En tant qu'entreprise du secteur touristique, notre engagement envers la société et notre patrie revêt une importance fondamentale, bien que nos activités diffèrent de celles directement liées à la défense nationale. Reconnaisant l'importance du lien indissociable entre la nation et ses forces armées, ainsi que le rôle crucial joué par les réservistes dans le maintien de la sécurité et de la stabilité de notre pays, nous envisageons d'explorer des moyens innovants pour soutenir cet engagement.

En outre, nous sommes conscients de l'importance de reconnaître et de soutenir nos employés qui servent ou ont servi dans les réserves militaires. Nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques et des programmes qui facilitent leur service et favorisent leur engagement envers la défense nationale tout en soutenant leur développement professionnel au sein de notre entreprise.

3.5 Politique et indicateurs de suivi des risques sociaux

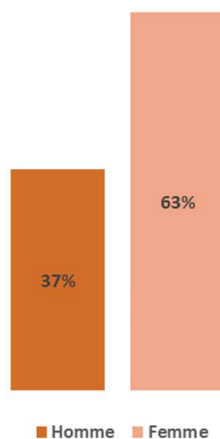
Le tableau suivant présente l'effectif de l'ensemble des entités du Groupe, en France et à l'étranger :

	2024	2023	Var
France	1 125	1 052	7%
Etranger	761	702	8%
TOTAL	1 886	1 754	8%

Au cours de l'exercice 2024, l'effectif moyen du Groupe a augmenté de 8% par rapport à l'exercice 2023. L'année 2024 a encore été marquée par un fort taux de recrutement pour faire face à la croissance de l'activité.

Répartition des effectifs

- Répartition des effectifs homme / femme en ETP :

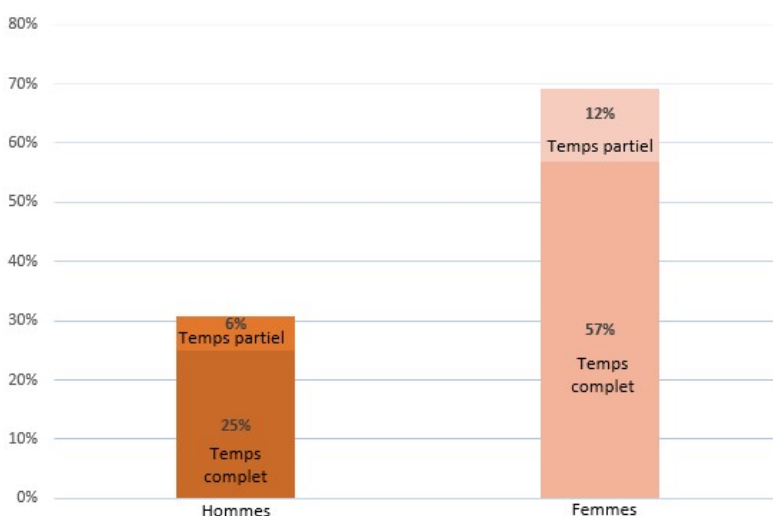


Le Groupe maintient une forte représentation des femmes à hauteur de 63% de l'effectif.

Les entreprises du Groupe continuent leur engagement pour le respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de recrutement et de rémunération.

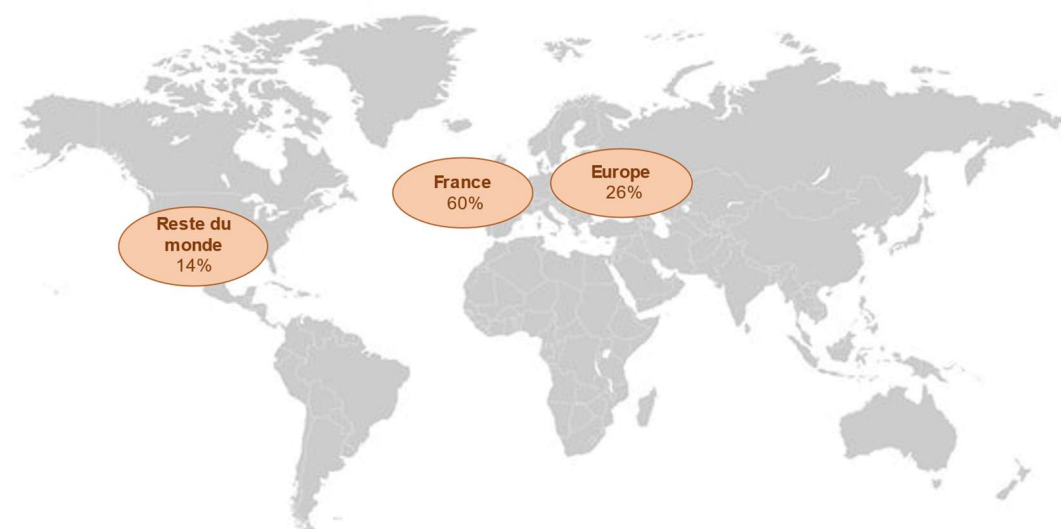
Les entités s'engagent en faveur de la promotion de l'égalité professionnelle et du respect du principe de non-discrimination entre les femmes et les hommes. Cela se traduit dès le processus de recrutement et d'embauche où elles restent attentives au maintien de la mixité dans tous leurs emplois, afin de ne pas avoir de postes exclusivement féminins ou exclusivement masculins. Par ailleurs, ces sociétés favorisent l'égalité d'accès aux postes à responsabilité pour maintenir une proportion cohérente de femmes et d'hommes dans l'encadrement par rapport à la répartition générale femmes/hommes. En particulier, Voyageurs du Monde s'assure qu'il n'y ait pas d'incidence des congés maternité, paternité, d'adoption ou parental d'éducation sur la rémunération en vérifiant annuellement auprès de sa population la plus représentative, les conseillers voyages, que le parcours professionnel et salarial des femmes et des hommes est le même à 1 an, 3 ans et 5 ans.

- Répartition des effectifs temps partiel / temps complet en nombre d'individus :



La proportion des hommes à temps partiel sur la totalité de l'effectif (6%) reste en deçà de la part des femmes à temps partiel (12%).

- Répartition par zone géographique en ETP :



60% de nos salariés exercent en France et 26% en Europe.

Départs des salariés permanents

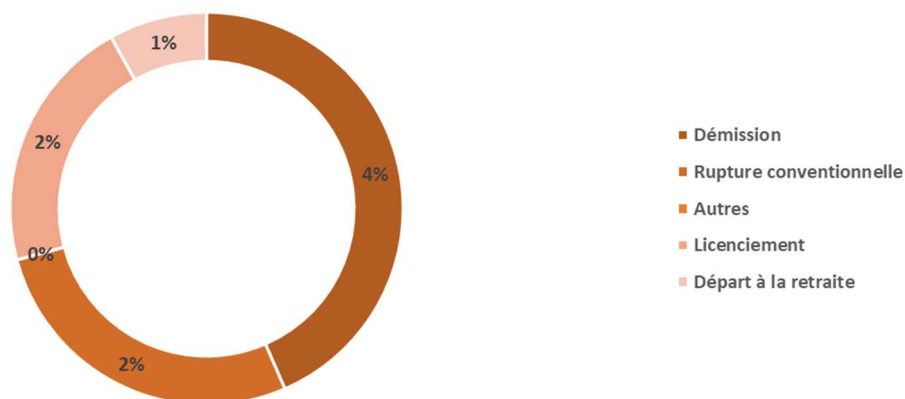
Le tableau suivant présente le taux de départ des salariés permanents qui ont quitté l'entreprise dans l'année :

	2024	2023	Var
Taux de départ des permanents	9,3%	9,0%	3%

En 2024, 9,3% des salariés permanents ont quitté l'entreprise.

Ce taux correspond au nombre des départs des salariés permanents sur l'effectif total.

Les 9% de départs des salariés permanents se répartissent de la façon suivante :



Accords collectifs et engagements sociaux

Ces accords peuvent varier selon les pays et les spécificités locales, reflétant ainsi les engagements et les pratiques diversifiés en matière de rémunération, de gestion des emplois, et de qualité de vie du travail, tout en tenant compte des particularités de chaque filiale. Parmi ces accords, on trouve :

- **Accord Primes Mobilité** : Cet accord vise à encourager les pratiques de mobilité durable au sein de l'entreprise, en soutenant les salariés dans l'adoption de moyens de transport plus écologiques, tels que le covoiturage, les transports publics ou le vélo.
- **Accord sur le temps de travail** : Cet accord encadre l'organisation du temps de travail, avec des mesures visant à améliorer la qualité de vie au travail et à concilier vie professionnelle et personnelle, tout en respectant les besoins opérationnels de l'entreprise.
- **Accord sur le vote électronique pour les élections professionnelles** : Cet accord facilite la participation des salariés aux élections professionnelles en introduisant un système de vote électronique, ce qui améliore l'accessibilité et la participation, en particulier pour les employés travaillant à distance ou dans des sites géographiques divers.
- **Accord d'intéressement** : Cet accord permet aux salariés de bénéficier d'une prime liée aux résultats de l'entreprise, renforçant ainsi leur implication et leur motivation, et contribuant à la création d'un climat de performance partagé.
- **Accord de participation** : L'accord de participation garantit aux salariés une part des bénéfices de l'entreprise, leur permettant ainsi de bénéficier directement de la performance économique de l'entreprise et de renforcer leur sentiment d'appartenance.
- **Accords PEE (Plan d'Épargne Entreprise)** : Ces accords offrent aux salariés la possibilité de se constituer une épargne à moyen ou long terme, en bénéficiant de conditions avantageuses, ce qui soutient leur sécurité financière et leur fidélisation à l'entreprise.

Ces accords collectifs reflètent l'engagement du Groupe envers ses salariés et illustrent une démarche proactive en matière de responsabilité sociale et de gouvernance.

Formation et développement des compétences des collaborateurs

Nous considérons la formation comme un investissement précieux dans notre capital humain. Nous avons trois types de formation :

- Les formations d'intégration qui permettent à chaque nouvel arrivant de comprendre notre politique d'entreprise, nos engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises et notre vision globale.
- Les reconnaissances terrain permettent aux conseillers de découvrir concrètement les destinations et les produits que nous proposons. Cela leur permet d'acquérir une expertise pratique qui enrichit leur capacité à conseiller nos clients de manière informée et passionnée.
- Les formations professionnelles visent à développer des compétences spécifiques nécessaires pour progresser dans nos métier respectifs (anglais, Process Communication...)

La formation continue est fondamentale pour maintenir notre entreprise à la pointe de l'industrie du tourisme. Elle garantit que notre équipe est non seulement bien informée et compétente, mais également engagée envers notre mission de fournir des expériences de voyage exceptionnelles à nos clients partout dans le monde.

Politique de redistribution des fruits de la croissance aux collaborateurs

Le tableau suivant présente les éléments variables de rémunération distribués aux collaborateurs des différentes sociétés du Groupe, au-delà de leur rémunération fixe. Ces montants distribués incluent les primes, l'intéressement, la participation et les charges afférentes.

Les montants sont exprimés en pourcentage du résultat d'exploitation brut.

<i>En millier d'euros</i>	2024	2023	Var
Montants distribués aux salariés	18 869	18 043	5%
% résultat d'exploitation brut	31%	31%	-1%

3.6 Note méthodologique

Les données incluses dans le rapport de la DPEF prennent en compte 100% des effectifs du Groupe et 100% du chiffre d'affaires du Groupe.

Les données sont fournies au titre de l'exercice 2024, clos le 31 décembre 2024.

La collecte des données environnementales, sociétales et sociales est pilotée annuellement par le contrôle de gestion du Groupe auprès des contributeurs identifiés pour chaque objectif. Ainsi, la collecte des données environnementales se fait directement auprès des personnes en charge des calculs et du suivi des projets financés par la Fondation d'entreprise Insolite Bâtitteur Philippe Romero. Le reporting sociétal est réalisé avec la Direction Générale ou la personne responsable RSE dans chaque société. Les données sociales sont collectées auprès de la Direction des Ressources Humaines de chaque entité du périmètre. Une fois les données collectées, le contrôle de gestion Groupe se charge de les consolider.

La méthodologie de calcul des émissions carbone induites par l'activité est définie directement dans le paragraphe 3.3 relatif à ce sujet.

4. SITUATION DE VOYAGEURS DU MONDE – COMPTES SOCIAUX

4.1. Compte de résultat et bilan de Voyageurs du Monde

- **Le compte de résultat de Voyageurs du Monde**

- **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de Voyageurs du Monde s'élève, au 31 décembre 2024, à **230,5 millions d'euros** soit une augmentation de 4,3% par rapport à l'exercice précédent. A périmètre constant, celui-ci est quasi-stable.

L'activité Voyages hors achats de voyages refacturés à sa filiale Suisse (210,9 millions d'euros) est identique à celle de l'exercice précédent. Les voyages individuels sur mesure (94% du chiffre d'affaires Voyages 2024 comme en 2023) sont en hausse de 0,1%. L'activité *Voyages pour les Groupes et Collectivités* est en baisse de 2,0 %.

Le chiffre d'affaires divers (10,0 millions d'euros) connaît lui aussi une forte progression (+ 21,7%) et est relatif principalement aux refacturations intra-groupe qui représentent environ 94,5% de ce poste.

- **Charges d'exploitation**

Les charges d'exploitation, **206,3 millions d'euros** au 31 décembre 2024, augmentent de 3,2%.

Les autres achats et charges externes, qui s'élèvent à **164,7 millions d'euros**, augmentent de 2,8% et sont constitués principalement des achats liés aux voyages (hors dossiers facturés par Voyageurs Suisse) pour 142,0 millions d'euros. Les charges de gestion courante qui représentent environ 9% du poste, sont en baisse de 13,0%.

Les impôts et taxes s'élèvent à 1,1 millions d'euros au 31 décembre 2024 et augmentent de 30,9% par rapport au 31 décembre 2023. Cette hausse est due principalement à des taxes assises sur les salaires (taxe d'apprentissage et formation professionnelle continue).

Les charges de personnel qui s'élèvent à 38,6 millions d'euros enregistrent une augmentation de 4,2%. Elles intègrent l'intéressement (3,6 millions d'euros). Sans cet élément, elles sont en augmentation de 3,9%.

Les dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations (1,5 million d'euros au 31 décembre 2024) augmentent de 22,4% par rapport à l'exercice 2023.

Enfin, les dotations aux provisions pour risques et charges connaissent une baisse significative de 35,1%.

- **Résultat d'exploitation**

En conséquence, le résultat d'exploitation est en hausse de 6,6% passant de 24,2 millions d'euros au 31 décembre 2023 à 25,8 millions d'euros au 31 décembre 2024.

- **Résultat financier**

Il s'établit à **32,8 millions d'euros** à fin décembre 2024 contre 6,0 millions d'euros l'exercice précédent. Cette forte variation (+ 26,8 millions d'euros) s'explique principalement par des dividendes reçus plus importants qu'en 2023 (27,0 millions d'euros contre 2,6 millions d'euros).

➤ Résultat net

Après prise en compte des résultats ci-dessus, du résultat exceptionnel et de l'impôt sur les sociétés pour 6,9 millions d'euros, le résultat net s'établit 49,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre un bénéfice net de 21,0 millions d'euros au 31 décembre 2023.

➤ Montant global de certaines charges non fiscalement déductibles (dépenses somptuaires et frais généraux excessifs)

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

• Le Bilan de Voyageurs du Monde

La valeur nette de l'actif immobilisé s'élève, au 31 décembre 2024, à 82,0 millions d'euros contre 76,1 millions d'euros au 31 décembre 2023.

L'actif circulant s'élève, au 31 décembre 2024, à 177,8 millions d'euros contre 267,9 millions d'euros au 31 décembre 2023. Les principales évolutions des postes de l'actif circulant ont été les suivantes :

- Les créances et comptes rattachés sont passés de 47,9 millions d'euros en 2023 à 49,0 millions d'euros en 2024,
- Les autres créances sont de 33,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 contre 9,3 millions d'euros en 2023.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 56,4 millions d'euros contre 142,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 0,4 million d'euros contre 0,8 million d'euros l'exercice précédent.

Les emprunts et dettes financières s'élèvent à 86,6 millions d'euros contre 84,7 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 11,2 millions d'euros contre 11,0 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 13,7 millions d'euros contre 14,2 millions d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 86,8 millions d'euros contre 85,8 millions d'euros au 31 décembre 2023.

4.2. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société

Conformément aux articles L. 441-14 et suivants du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients à la clôture de l'exercice :

**Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu
(tableau prévu au I de l'article D. 441-6)**

Article D. 441 I. – 1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. – 2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	27					90	7					476
Montant total des factures concernées TTC	290 672	269 002	4 523	9 043	44 986	327 554	69 563	1 138 813	71 560	49 823	102 942	1 363 138
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice HT	0,18	0,16	0,00	0,01	0,03	0,20						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice HT							0,03	0,49	0,03	0,02	0,04	0,59
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	1						0					
Montant total des factures exclues TTC	15 832						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	X Délais contractuels : (préciser)						X Délais contractuels : (préciser)					
	☐ Délais légaux : (préciser)						☐ Délais légaux : (préciser)					

4.3. Prêts à moins de trois ans consentis par la Société à titre accessoire dans les conditions de l'article L. 511-6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier

Néant.

4.4. Activité en matière de recherche et de développement de la Société

Nous vous renvoyons au point 2.4 pour les informations relatives à l'activité de la Société en matière de recherche et développement.

4.5. Filiales, participations et sociétés contrôlées

Nous vous renvoyons au point 1.1 pour les prises de participation et de contrôle, au point 2.1 pour la situation et le résultat des filiales et participations.

4.6. Informations sur les ressources incorporelles essentielles

Le Groupe Voyageurs du Monde dispose de ressources incorporelles qui occupent une place centrale dans son modèle économique, assurant une offre différenciante et sur-mesure.

Les marques du Groupe, chacune avec son identité propre, contribuent à la richesse et à la diversité de son portefeuille, renforçant son positionnement de référence sur le marché du voyage haut de gamme et sa capacité à répondre aux attentes variées et évolutives de sa clientèle. Leur notoriété et leur complémentarité sont des atouts majeurs dans la fidélisation des clients et l'attraction de clientèles nouvelles.

Les outils informatiques développés et utilisés par Voyageurs du Monde permettent l'élaboration de voyages entièrement personnalisés, la gestion des réservations des clients, ainsi que la

promotion et la vente des séjours. Ils soutiennent ainsi l'efficacité opérationnelle et la qualité du service client.

Les noms de domaine assurent quant à eux la visibilité en ligne du Groupe, protègent son image et facilitent l'accès direct à ses offres. Ils soutiennent activement la stratégie digitale et marketing, indispensable au rayonnement commercial.

Les photos constituent une ressource singulière et essentielle. Par leur qualité esthétique et leur capacité à illustrer l'expérience unique du voyage haut de gamme, elles forment la signature visuelle du Groupe, reflètent ses valeurs et sont porteuses de son ADN. Ces visuels, soigneusement sélectionnés, suscitent l'émotion, nourrissent l'imaginaire des clients et jouent un rôle déterminant dans la projection et la décision d'achat. Ils soutiennent également la stratégie digitale et contribuent fortement à la visibilité, au référencement et à l'attractivité du Groupe sur l'ensemble de ses supports numériques et éditoriaux.

Les droits d'auteur viennent compléter ce socle immatériel stratégique en protégeant un ensemble de créations originales — textes, récits de voyage, photographies, contenus audiovisuels, cartographies et publications spécifiques — qui reflètent l'expertise du Groupe dans la conception de voyages sur-mesure et son positionnement d'excellence. Ces œuvres, protégées et valorisées, offrent au Groupe l'exclusivité de leur exploitation, participent à la cohérence et à la qualité de ses communications et renforcent son image d'authenticité et d'exigence. Elles contribuent à la différenciation du Groupe dans un marché concurrentiel et jouent un rôle clé dans sa notoriété et son attractivité, à la fois auprès de ses clients et de ses partenaires.

Ces ressources immatérielles, au croisement de la stratégie commerciale, de la création et de la protection de l'identité du Groupe, constituent ainsi des leviers fondamentaux et pérennes de création de valeur pour Voyageurs du Monde.

5. RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT – RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

5.1. Proposition d'affectation du résultat au titre de l'exercice 2024

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle d'affecter le bénéfice de l'exercice 2024 d'un montant de 49.501.834,35 euros, comme suit :

- **A titre de dividende, la somme de 5 euros par action, sous réserve que le montant global de dividende n'excède pas la somme de 23.000.000 euros** eu égard (i) au nombre d'actions existant par conversion des obligations convertibles en actions émises par la Société et (ii) aux actions détenues en propres.

En effet, le montant effectivement versé au titre du dividende tiendra compte du nombre d'actions détenues en propre par la Société à la date de la mise en paiement du dividende, mais également du nombre d'obligations convertibles en actions qui pourraient être converties, à savoir (i) 882.351 obligations convertibles réservées à Certares Enrico SARL, Crédit Mutuel Equity et Bpifrance, pour lesquelles le contrat d'émission en date du 30 avril 2021 prévoit que les actions nouvelles émises par conversion « *ne bénéficieront pas des dividendes dont la distribution aura été décidée préalablement à la date de leur émission, mais bénéficieront des dividendes dont la distribution aura été décidée postérieurement à cette date* » et (ii) des obligations convertibles cotées pour lesquelles il conviendra de se conformer au prospectus approuvé le 15 juin 2021 sous le numéro 21-224 par l'AMF, et en particulier à la note d'opération, laquelle prévoit que : « *Les actions nouvelles émises sur conversion des Obligations porteront jouissance courante et*

conféreront à leurs titulaires, dès leur livraison, tous les droits attachés aux actions, étant entendu que, dans l'hypothèse où la Record Date d'un dividende (ou d'un acompte sur dividende) interviendrait entre la Date d'Exercice du Droit de Conversion et la date de livraison des actions, les porteurs d'Obligations n'auront pas droit à ce dividende (ou cet acompte sur dividende) et n'auront droit à aucune indemnité à ce titre sous réserve, le cas échéant, du droit à ajustement prévu au paragraphe 4.1.5.5.6 ».

Si à la date de mise en paiement, le montant global de dividende était inférieur ou égal au plafond de 23.000.000 euros, alors il serait effectivement versé 5 euros par action. Si au contraire, le montant global de dividende était supérieur à ce plafond, alors le montant de dividende par action serait révisé à la baisse afin que le montant global de dividende n'excède pas le plafond susvisé.

En l'état actuel du droit fiscal, nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis, l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

En conséquence, et sous réserve de l'application de la dispense de versement du prélèvement forfaitaire non libératoire susvisée, seule une fraction de 70 % des dividendes serait effectivement versée aux actionnaires personnes physiques.

Ce dividende serait mis en paiement le **24 juin 2025**.

A titre indicatif à ce jour, sur la base des 3.440.925 actions en circulation composant le capital social au 31 mars 2025 et le nombre d'actions auto-détenues à la même date par la Société (1 628 actions) pour alimenter le contrat de liquidité mis en place par la Société suite à l'autorisation donnée à la Société de racheter ses propres actions aux termes de la 13ème résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 03 juin 2024 (article L.22-10-62 du Code de commerce), le montant global du dividende serait de 17.196.485 euros et le montant de 5 euros de dividende par actions serait donc bien versé puisque le montant global du dividende est ici inférieur au plafond de 23.000.000 euros.

- Le solde au compte « Autres réserves »

étant précisé que la réserve légale est intégralement dotée.

5.2. Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices éligibles ou non à l'abattement de 40% (article 243 bis du Code Général des Impôts)

Nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, les dividendes distribués à chaque action se sont élevés respectivement à :

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende éligible à l'abattement de 40%	Dividende éligible à l'abattement de 40%
Dividende global	/	12 928 227 euros	/
Dividende par action	/	3 euros	/
Capital social à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire	N/A	4 309 409 euros	N/A
Nombre d'actions composant le capital	N/A	4 309 409	N/A

5.3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Vous trouverez ci-après le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de la Société, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce.

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois) <i>Données chiffrées en milliers d'euros</i>	31/12/2024 12	31/12/2023 12	31/12/2022 12	31/12/2021 12	31/12/2020 12
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
Capital social	3 435	4 318	3 779	3 724	3 692
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 435 481	4 317 790	3 778 686	3 723 659	3 691 510
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<u>OPERATIONS ET RESULTATS</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	230 545	219 053	175 918	65 688	46 428
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	60 355	31 700	16 658	5 916	-4 737
Impôts sur les bénéfices	6 891	7 085	2 168	140	-472
Participation des salariés	2 172	1 850	341	0	0
Dot. Amortissements et provisions	1 790	1 807	2 213	4 863	2 452
Résultat net	49 502	20 958	11 935	913	-6 717
Résultat distribué (31/12/2024 : sur base non diluée)	17 177	0	11 336	0	0
<u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	14,93	5,27	3,74	1,55	-1,16
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	14,41	4,85	3,16	0,25	-1,82
Dividende attribué	5,00	0,00	3,00	0,00	0,00
<u>PERSONNEL</u>					
Effectif moyen des salariés	440	443	398	392	406
Masse salariale en milliers d'euros	27 905	26 391	20 918	10 093	9 533
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	10 664	10 627	8 160	4 028	3 593

6. CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vos Commissaires aux comptes vous relatent dans leur rapport spécial, les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce.

7. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

7.1 Composition de l'actionnariat et répartition des droits de vote au 31.12.2024

7.1.1 Actionnariat et obligations convertibles en actions

Au 31 décembre 2024, le capital social de la Société s'élevait à 3.435.481 euros, divisé en 3.435.481 actions d'un (1) euro de nominal chacune entièrement libérées (contre 4.317.790 euros au 31 décembre 2023), et ce à la suite de :

- (i) la réduction de capital d'un montant nominal de 866.666 euros décidée par le Conseil d'administration du 6 juin 2024 sur le fondement de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2024, par voie de rachat et d'annulation de 866.666 actions d'un (1) euro de nominal chacune (OPRA visée au point 1.1 ci-avant) ;
- (ii) l'annulation, par le Conseil d'administration du 6 juin 2024, de 38.598 actions complémentaires acquises par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions, et ce conformément à l'autorisation qui lui a également été donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2024 ;
- (iii) l'augmentation de capital d'un montant de 20.100 euros, par création et émission de 20.100 actions nouvelles d'un (1) euro de nominal chacune, consécutivement à l'attribution définitive de 20.100 actions gratuites au profit de leurs bénéficiaires (autorisation de l'AGE du 15/06/2023 et mise en œuvre par le Conseil d'administration le même jour), dont la réalisation a été constatée par votre Président Directeur Général le 17 juin 2024 (conformément à la subdélégation qui lui a été consentie par le Conseil d'administration du 23 avril 2024) ;
- (iv) la création de 2.855 actions par conversion d'obligations convertibles en actions sur 2024.

A titre informatif, le capital social s'élevait, au 31 mars 2025, à 3.440.925 euros divisé en 3.440.925 actions en circulation d'un (1) euro de nominal chacune suite à la conversion de nouvelles obligations convertibles en actions.

Par ailleurs, nous vous rappelons l'émission des deux emprunts obligataires suivants par la Société en 2021 :

- Émission de 882.351 obligations convertibles en actions (au prix de souscription unitaire de 85 €, réservées à Certares Enrico SARL, Crédit Mutuel Equity et Bpifrance pour un montant de 75 M€ (les « Obligations Réservées »).
- Leur maturité est de 7 ans, soit le 30 avril 2028. Les intérêts annuels de 3,0% sont capitalisés et payables à terme. Les Obligations Réservées ne sont pas convertibles pendant les 4 premières années suivant leur émission (sauf changement de contrôle) puis sont convertibles à la main de la Société pendant les 3 années suivantes (sauf changement de contrôle). A leur date de maturité, elles seront remboursées en actions nouvelles. Le ratio de conversion était fixé, lors de l'émission des Obligations Réservées, à une (1) action nouvelle pour une (1) Obligation Réservée. Toutefois, le prix d'acquisition des actions dans le cadre de l'OPRA visée au point 1.1 ci-avant, soit 150 € par action, ayant été supérieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières

séances de bourse qui ont précédé l'ouverture de l'OPRA (soit 141,9913 €), le ratio de conversion a été porté à 1,011 action pour une (1) Obligation Réservée en application de l'article R. 228-90 du Code de commerce. Sur ces bases et tenant compte des intérêts capitalisés, le nombre maximum d'actions nouvelles résultant de la conversion des Obligations Réservées à la date de maturité des Obligations Réservées s'élève à 1 103 869 actions de la Société.

- Émission de 651.441 obligations convertibles en actions (au prix de souscription unitaire de 85 €), avec maintien du droit préférentiel de souscription, pour un montant d'environ 55 M€ (les « OCA »), dont 35,9 M€ ont été souscrits par la société Avantage (les « OCA »). Ces OCA ont été définitivement admises aux négociations sur le système multilatéral de négociations Euronext Growth avec effet au 9 juillet 2021. Sous réserve d'ajustement, le plafond du montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées par conversion de ces OCA a été fixé à 654.441 euros. Au 31 décembre 2024, 22.326 OCA restaient à convertir, soit 3,43 % du total des OCA émises.

Les caractéristiques principales des OCA sont les suivantes :

- Date d'échéance et durée de l'emprunt : la durée de l'emprunt est de 7 ans à compter de la date d'émission des OCA. Ainsi, les OCA viendront à échéance le 9 juillet 2028 inclus.
- Droit de conversion : chaque porteur d'OCA aura le droit de convertir tout ou partie de ses obligations en actions de la Société au cours de la période de conversion. La Société pourra à son gré remettre des actions nouvelles à émettre ou des actions existantes ou une combinaison des deux. Les actions nouvelles émises en cas de conversion des OCA seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société déjà négociées sur le marché de croissance des PME, Euronext Growth à Paris, et négociables, à compter de cette date, sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0004045847.
- Période de conversion et ratio de conversion : à compter de la date d'émission, jusqu'au septième jour ouvré inclus qui précède la date d'échéance, les porteurs d'OCA auront la faculté d'exercer, à tout moment, leur droit de conversion pour tout ou partie des OCA qu'ils détiennent, sous réserve du maintien des droits des porteurs d'OCA et du règlement des rompus. Le ratio de conversion était fixé, lors de l'émission des OCA, à raison d'une (1) action Voyageurs du Monde pour une (1) OCA. Toutefois, le prix d'acquisition des actions dans le cadre de l'OPRA visée au point 1.1 ci-avant, soit 150 € par action, ayant été supérieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse qui ont précédé l'ouverture de l'OPRA (soit 141,9913 €), le ratio de conversion a été porté à 1,014 action pour une (1) OCA en application de l'article R. 228-90 du Code de commerce.
- Modalités d'amortissement des OCA : à moins que le droit de conversion n'ait été exercé, les OCA seront remboursées en totalité, au gré de la Société, (i) soit en un nombre d'actions nouvelles et/ou existantes de la Société déterminé conformément au ratio de conversion dans les deux (2) jours ouvrés après la date d'échéance, et les intérêts y afférents seront versés, (ii) soit en numéraire au pair à la date d'échéance, et les intérêts y afférents seront versés.
- Taux d'intérêt nominal : les OCA portent intérêt à compter de la date d'émission, au taux nominal annuel de 3,00%, payable à terme échu le 9 juillet de chaque année (ou le premier jour ouvré suivant si cette date n'est pas un jour ouvré) et pour la première fois le 9 juillet 2022, soit 2,55 euros par OCA et par an.
- Taux de rendement actuariel annuel brut : Le taux de rendement actuariel annuel brut s'élève à 3,00%.
- Droits des porteurs d'OCA aux intérêts des OCA : en cas d'exercice du droit de conversion, aucun intérêt ne sera payé aux porteurs d'OCA au titre de la

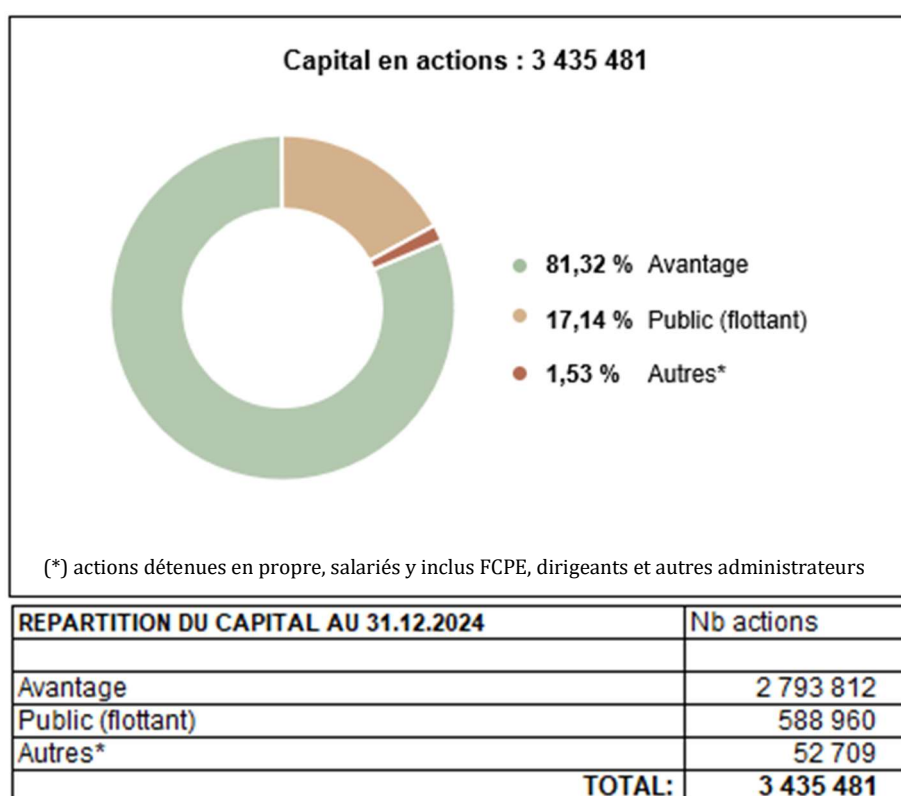
période courue entre la dernière date de paiement d'intérêts, ou le cas échéant la date d'émission, et la date à laquelle intervient la livraison des actions.

- Maintien des droits des porteurs d'OCA : le ratio de conversion sera ajusté en cas de réduction du capital de la Société et en cas d'opérations financières de la Société, notamment en cas de distribution d'un excédent de dividende.
- Représentant de la masse des porteurs : Aether Financial Services.

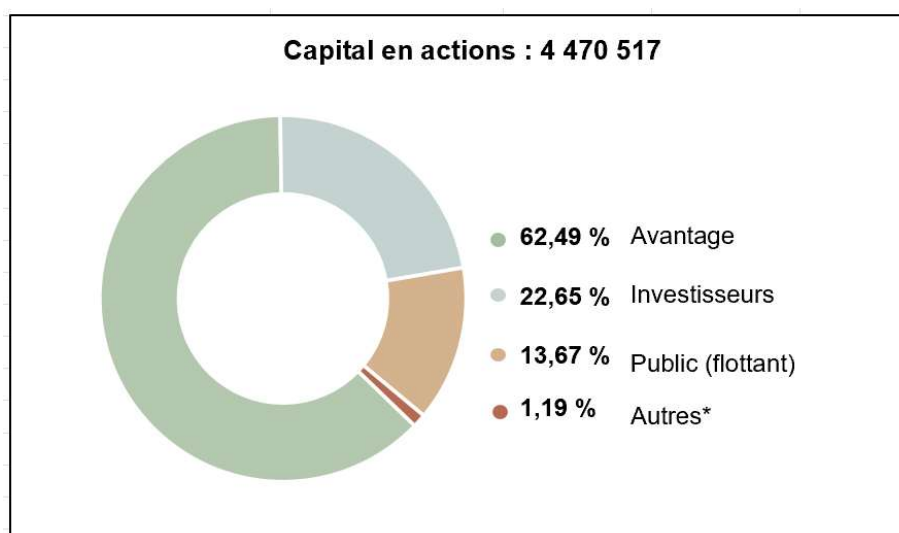
Dans ce cadre, conformément à l'article L. 225-149 du Code de commerce, le Conseil d'administration a constaté la réalisation d'augmentations de capital différées par émission d'actions nouvelles à la suite de la conversion d'OCA cotées et procédé aux modifications corrélatives des statuts.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital de la Société telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) détenait, à la clôture de l'exercice 2024, 81,32% des actions de la Société, avec 2 793 812 actions, soit plus de 66,66% du capital.



Actionnariat au 13 mai 2025, après conversion de l'intégralité des Obligations Réservées et des OCA cotées sur Euronext Growth :



REPARTITION DU CAPITAL POST CONVERSION (2025)	Nb actions
Avantage	2 793 812
Certares, CM Equity, BPI France (Investisseurs)	1 012 399
Public (flottant)	611 139
Autres*	53 167
TOTAL:	4 470 517

Aucune aliénation d'actions n'a été effectuée au cours de l'exercice 2024 en vue de régulariser d'éventuelles participations croisées.

7.1.2 Droits de vote

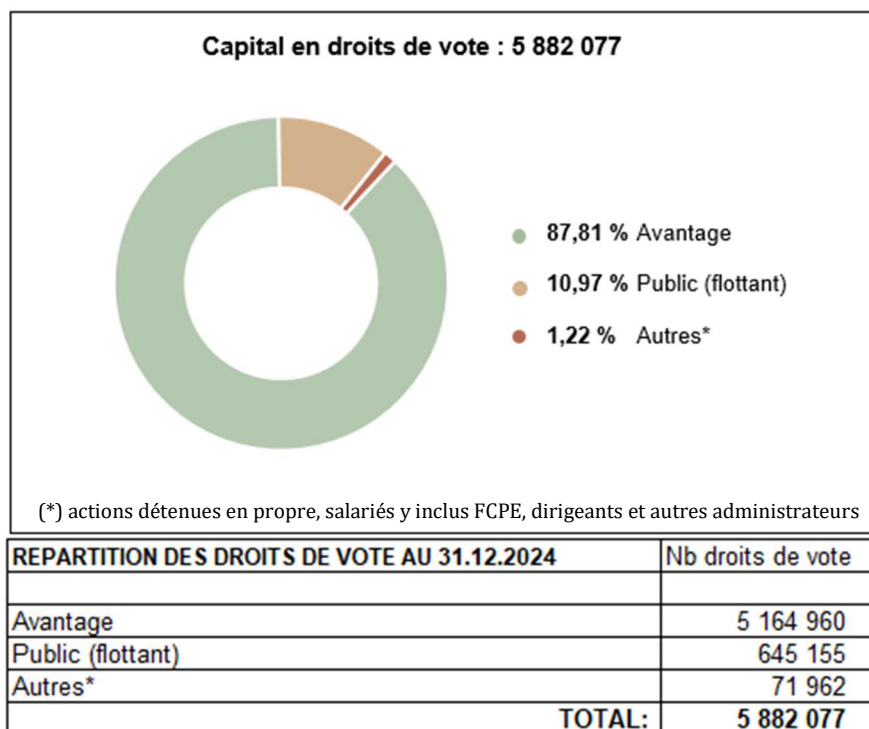
Nous vous rappelons que la Société a introduit dans ses statuts (article 14.3) un droit de vote double, à compter du 6 juin 2006, en faveur de toutes les actions entièrement libérées à cette date et pour lesquelles il était justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Par ailleurs, un droit de vote double est également conféré, dès leur émission, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

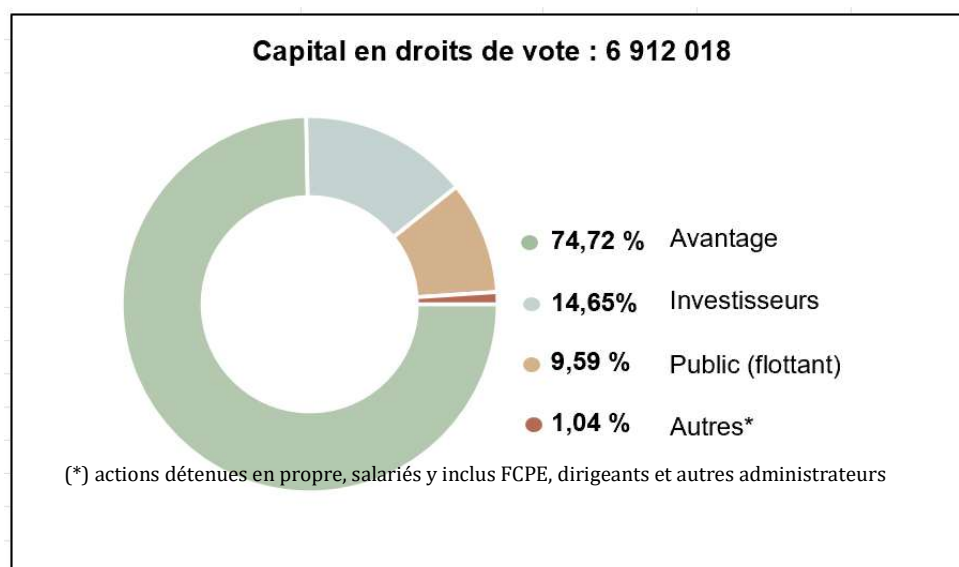
Au 31 décembre 2024, le capital de la Société comprenait 5.882.077 droits de vote pour 3.435.481 actions ordinaires.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations ci-après concernant l'identité des actionnaires possédant plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% des droits de vote de la Société telles que celles-ci ont été communiquées à la Société.

AVANTAGE (842 463 127 RCS PARIS) détenait 87,81% des droits de vote de la Société, avec 5 164 960 droits de vote, soit plus de 66,66% des droits de vote.



Actionnariat (en droits de vote) au 13 mai 2025, après conversion de l'intégralité des obligations convertibles (réservées et cotées sur Euronext Growth) :



REPARTITION DES DROITS DE VOTE POST CONVERSION	Nb droits de vote
Avantage	5 164 960
Certares, CM Equity, BPI France (investisseurs)	1 012 399
Public (flottant)	662 697
Autres*	71 962
TOTAL:	6 912 018

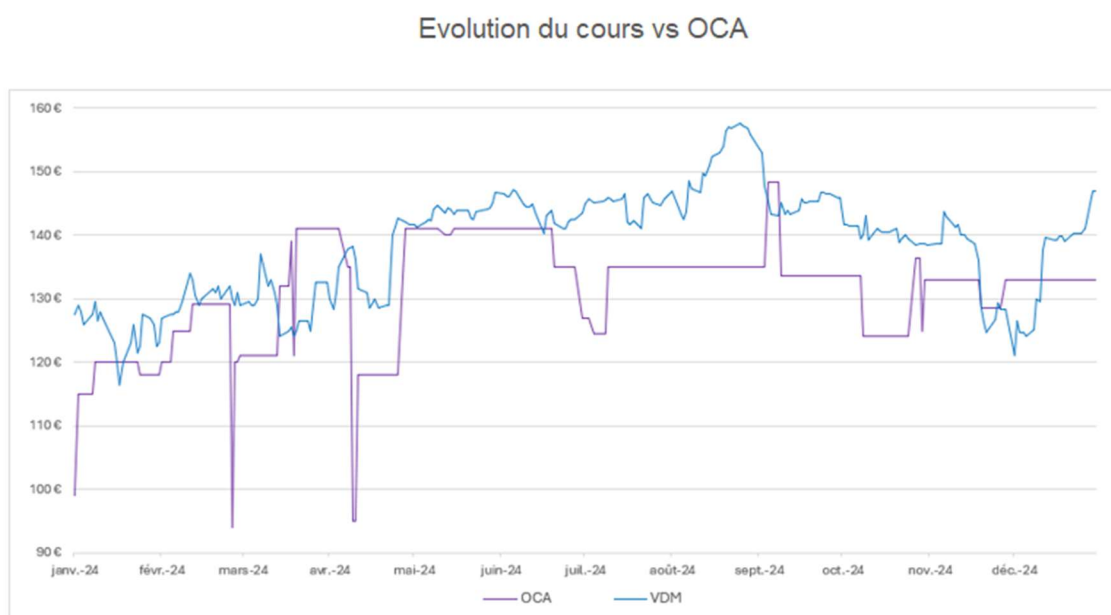
7.2 Evolution de l'action Voyageurs du Monde en bourse (Euronext Growth)

Au titre de l'exercice 2024, 20 025 transactions de l'action Voyageurs du Monde (contre 21 699 en 2023) ont été enregistrées au cours desquelles 379 166 actions ont été échangées (contre 412 820 en 2023), ce qui représente un volume de capitaux échangés de 52 442 645,65 euros (contre 47 376 593 euros en 2023) et un taux de rotation du capital de 8,79% (contre 9,5603 en 2023).

Introduit au cours de 20,30 euros le 7 juillet 2006, au cours de l'exercice 2024, l'action Voyageurs du Monde a connu un cours au plus haut de 160,0000 euros (contre 132,0000 euros en 2023) et au plus bas de 115,0000 euros (contre 86,8000 euros en 2023). Le cours moyen s'établit à 138,3105 euros (contre 114,7633 euros en 2023). L'action a enregistré une variation positive de 13,95% au cours de l'année 2024 (contre une variation positive de 48,28% en 2023). Cette variation peut être mise en perspective avec celle des principaux indices boursiers au cours de l'année 2024 :

INDICES	TAUX
Euronext Growth AllShares	- 10,57 %
CAC 40	- 2,15 %
CAC MID&SMALL	- 5,93 % %
CAC SMALL	- 7,98 % %

L'évolution du cours est retracée dans le graphique ci-après :



7.3 Rachat par la Société de ses propres actions : examen des précédentes autorisations au Conseil - proposition d'une nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation

7.3.1 En application des dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce :

- (i) Il est tout d'abord rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2023 avait autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à un programme de rachat d'actions (dans la limite de 384.396 actions sur une base de 3.843.963 actions composant le capital social à cette date), selon les finalités suivantes :
- favoriser la liquidité des titres de la Société ;
 - remettre des actions, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
 - conserver les actions de la Société achetées et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe (étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société), fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés ;
 - annuler les actions de la Société ainsi acquises, afin de rééquilibrer le capital.

Cette délégation avait une durée de 18 mois expirant le 14 décembre 2024 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions.

Dans le cadre d'un contrat de liquidité par l'intermédiaire d'un PSI (Gilbert Dupont), tel que relaté dans le rapport de gestion 2024, le Conseil a fait usage de cette autorisation lors de sa séance du 15 juin 2023. Il a, dans ce cadre, fixé le prix d'achat unitaire maximum des actions à hauteur de 140 euros. Les transactions se sont toutefois faites au prix maximum de 131 euros.

- (ii) Puis, l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2024 a une nouvelle fois autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à procéder à un programme de rachat d'actions (dans la limite 43.180 actions sur une base de 4.318.061 actions composant le capital social à cette date), selon la finalité suivante :
- assurer l'animation du marché secondaire ou favoriser la liquidité des titres de la Société.

Cette délégation a remplacé la délégation du 15 juin 2023 susvisée et a une durée de 18 mois expirant le 02 décembre 2025 ou antérieurement à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société qui adopterait un nouveau programme de rachat d'actions.

Faisant usage de cette autorisation, le Conseil a, lors de sa séance du 03 juin 2024, mis en œuvre le programme de rachat dans le cadre du contrat de liquidité susvisé et a, à ce titre, fixé le prix d'achat unitaire maximum des actions à hauteur de 160 euros. Les transactions ont été opérées depuis pour un prix maximum de 147,5121 euros.

7.3.2 Au titre de ces programmes de rachat d'actions et au cours de l'exercice écoulé :

Contrat de liquidité

- Nombre d'actions achetées : 18210, au cours moyen unitaire de 135,8648 euros pour un montant total de 2.474.097,60 euros.
- Nombre d'actions vendues : 18453 au cours moyen unitaire de 135,2906 euros pour un montant total de 2.496.516,80 euros.
- Finalité des programmes de rachat : contrat de liquidité.
- Réallocation : néant.
- Frais de négociation : néant
- Nombre d'actions détenues en propre par la Société au 31/12/2024 au titre de cette finalité du programme de rachat d'actions : 1170 (soit 0,0341% du capital social), d'une valeur nominale de 1 euro chacune, pour une valeur globale évaluée à 171 900 euros, compte tenu du cours de clôture du 31 décembre 2024 de 147 euros.

7.3.3. Nous vous proposons de consentir une nouvelle autorisation à votre Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour procéder, s'il le juge opportun, à un nouveau programme de rachat d'actions. Si vous autorisez cette nouvelle autorisation, elle mettrait fin à celle adoptée le 03 juin 2024 qui est visée au point 7.3.1 (ii) ci-avant.

Cette nouvelle autorisation pourrait donc permettre à la Société de racheter ses propres actions, conformément aux articles L.22-10-62 et suivants et L. 225-210 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, en vue de poursuivre les finalités suivantes :

- assurer l'animation du marché secondaire ou favoriser la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation ;
- remettre des actions, à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, aux porteurs desdites valeurs mobilières ;
- conserver les actions de la Société achetées et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe (étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la Société), fusion, scission ou apport ;
- attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés ;
- annuler les actions de la Société ainsi acquises, afin de rééquilibrer le capital.

La finalité visée au 2^{ème} tiret ci-avant permettrait notamment d'attribuer des actions rachetées aux porteurs d'obligations convertibles en actions, ce qui permettrait d'éviter la création de nouvelles actions, et par voie de conséquence, la dilution du capital social.

Elle s'opèrerait aux principales conditions suivantes :

- la part maximum du capital : 10% du nombre total d'actions composant le capital social à la date du rachat par le Conseil d'administration, en une ou plusieurs fois, soit, à titre indicatif, 344 092 actions sur la base de 3.440.925 actions en circulation composant le capital social au 31 mars 2025 ;
- le montant global maximum destiné au programme de rachat d'actions susvisé, hors frais, s'élèverait à la somme de 68.818.400 euros ;

- le prix unitaire maximum d'achat des actions serait fixé à 200 euros.

Ce nombre maximal d'actions, le montant global maximum ainsi que le prix unitaire maximum d'achat susvisés seraient, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Cette autorisation pourrait avoir une durée de 18 mois maximum courant à compter du vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ou expirerait antérieurement, à l'issue du vote de toute assemblée générale de la Société adoptant un nouveau programme de rachat d'actions.

Il est d'ores et déjà précisé que si vous adoptez une telle autorisation à consentir au profit de votre Conseil, il y aurait lieu également de vous prononcer corrélativement sur un projet de réduction du capital social, par voie d'annulation des actions ainsi rachetées. Cette décision serait adoptée aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Extraordinaires.

8. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS - ACTIONS GRATUITES

Participation des salariés au capital, options de souscriptions ou d'achat d'actions et attribution gratuite d'actions (au 31 décembre 2024)

8.1 Au 31 décembre 2024, les salariés de la Société détiennent de manière nominative dans les conditions de l'article L. 225-102 du Code de commerce et par l'intermédiaire du FCPE Voyageurs du Monde Diversifié 45 708 actions Voyageurs du Monde et 60 457 droits de vote, représentant 1,33% du capital de la Société et 1,03% des droits de vote.

8.2 Sur l'exercice 2024, la Société n'a pas émis ni consenti de stock-options (options de souscription ou d'achat d'actions) et n'a pas attribué d'actions gratuites.

Vous entendrez lecture des rapports spéciaux du Conseil d'administration relatifs d'une part, aux options d'achat d'actions émises par la Société et des sociétés qu'elle contrôle en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce, et d'autre part, aux actions gratuites en application de l'article L. 225-197-4 du même Code.

9. ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE - MANDATAIRES SOCIAUX – CENSEURS

- o **Situation des mandataires sociaux et censeurs – Renouvellements de mandats**

Le tableau ci-dessous précise pour chaque administrateur ou censeur, la dernière date de nomination ou de renouvellement et la date d'expiration de son mandat.

	NOM	MANDATS ET FONCTIONS	DERNIERE DATE DE NOMINATION / RENOUVELLEMENT	DATE DE FIN DE MANDAT
1.	Jean-François RIAL	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Président Directeur Général	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de

				l'exercice clos le 31.12.2025
2.	Alain CAPESTAN	Administrateur, non salarié	03.06.2024	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027
		Directeur Général Délégué	03.06.2024	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027
3.	Lionel HABASQUE	Administrateur, non salarié	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
		Directeur Général Délégué	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
4.	Frédéric MOULIN	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Directeur Général Délégué	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
5.	Loïc MINVIELLE	Administrateur, non salarié	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
		Directeur Général Délégué	09.06.2022	AGO 2026 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2025
6.	Annie CONTRA FERTON	Administratrice indépendante	03.06.2024	AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027
7.	Philippe CHEREQUE	Administrateur	29.04.2021	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
8.	Philippe GRANGEON	Administrateur indépendant	29.04.2021	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024

9.	Constance BENQUE	Administratrice indépendante	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
10.	Nathalie BELLOIR	Administratrice	15.06.2023	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
11.	Crédit Mutuel Equity SCR (317 586 220 RCS PARIS), représentée par Caroline GIRAL-DEPPEN	Administrateur	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
12.	Avantage (842 463 127 RCS PARIS) représentée par Emeline BORDIER	Administrateur	15.06.2023	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
	Montefiore Investment S.A.S., représentée par Téodora ALAVOIDOV	Censeur	03.06.2024	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
	BNP Paribas Développement SA, représentée par Jean-Charles MOULIN	Censeur	09.06.2022	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
	Crédit Mutuel Equity S.A. (562 118 299 RCS Paris), représentée par Madame Christine DUBUS	Censeur	09.06.2022	AGO 2025 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2024
	Bpifrance Investissement S.A.S (433 975 224 RCS CRETEIL) représentée par Monsieur Serge MESGUICH	Censeur	03.06.2024	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
	Jacques MAILLOT	Censeur	03.06.2024	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026
	Gérard BREMOND	Censeur	03.06.2024	AGO 2027 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2026

Nous vous proposons à l'occasion de la présente Assemblée Générale de renouveler :

- (i) pour une durée de quatre années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2029 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2028, les mandats d'administrateurs suivants qui arrivent à expiration :

- Monsieur Philippe CHEREQUE,
- Monsieur Philippe GRANGEON, et
- Madame Nathalie BELLOIR.

Si vous approuvez ces renouvellements, le nombre d'administrateurs sera toujours porté à douze (12) et composé de cinq (5) femmes et de sept (7) hommes, de sorte que la Société respectera les règles relatives à la parité hommes / femmes au sein du Conseil d'Administration (article L. 225-18-1, al.1 du C.Com).

- (i) pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se réunira en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027, les mandats des censeurs suivants qui arrivent également à expiration :

- La société BNP PARIBAS DEVELOPPEMENT SA (348 540 592 RCS PARIS), représentée par Monsieur Jean-Charles MOULIN, et
- La société CREDIT MUTUEL EQUITY SA (562 118 299 RCS PARIS), représentée par Madame Christine DUBUS.

Toutes informations concernant ces candidatures ont été tenues à votre disposition.

- o **Rémunérations des administrateurs**

Nous vous proposons de fixer à titre de rémunération des administrateurs, hors mandataires sociaux (directeurs généraux), un montant global de 152.000 euros au titre de l'exercice 2024.

- o **Proposition de modifications des statuts à l'effet de déterminer les conditions dans lesquelles sont désignés les administrateurs représentant les salariés, en application de l'article L. 225-27-1 du Code de commerce**

Nous vous informons que le nombre de salariés employés par la Société et ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est situé en France dépasse, pour le deuxième exercice consécutif, le seuil de 1.000 salariés prévu à l'article L. 225-27-1 du Code de commerce.

En application des dispositions dudit article :

- la Société est tenue de prévoir dans ses statuts que le Conseil d'administration comprend, outre les administrateurs dont le nombre et le mode de désignation sont prévus aux articles L. 225-17 et L. 225-18 dudit Code, des administrateurs représentant les salariés.
- au plus tard dans les six mois suivant la clôture du second des deux exercices consécutifs au cours desquels le seuil susvisé est atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avis du Comité Social et Economique, doit en conséquence procéder à la modification desdits statuts afin que ces derniers prévoient les conditions dans lesquelles seront désignés les administrateurs représentant les salariés.
- le nombre d'administrateurs représentant les salariés doit être de deux au moins dès lors que la société compte plus de huit administrateurs.
- la durée du mandat des administrateurs représentant les salariés doit être déterminée par les statuts, sans pouvoir excéder six ans.
- l'entrée en fonctions des administrateurs représentant les salariés doit intervenir dans les six mois suivant l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée.

Nous vous proposons en conséquence, aux termes de la seizième résolution, de modifier l'article 15 des statuts de la Société relatif au Conseil d'administration afin d'y intégrer le mode de désignation,

le nombre et la durée du mandat des administrateurs représentant les salariés. Dans ce cadre, il est prévu :

- (i) une désignation par le Comité Social et Economique de la Société (L. 225-27-1, III, 2° du Code de commerce) ou, s'il existe au moment de la nomination desdits administrateurs représentant les salariés, par le Comité de groupe dont la compétence prédominerait sur celle du Comité social et Economique,
- (ii) que le nombre d'administrateurs représentant les salariés soit de deux (2). Ce nombre serait toutefois ramené à un (1) si, à l'expiration du mandat du second administrateur représentant les salariés, le nombre d'administrateurs (à l'exception des administrateurs représentant les salariés) devenait inférieur au seuil légal de déclenchement de l'obligation de désigner un second administrateur représentant les salariés.
- (iii) et que la durée du mandat desdits administrateurs représentant les salariés soit de deux (2) années. Leur mandat serait renouvelable et prendrait fin à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle celui-ci expire.

Le Comité Social et Economique de la Société a été informé de ces propositions et consulté le 27 mars 2025. Celui-ci a rendu un avis favorable.

- **Informations concernant les transactions réalisées par les dirigeants ou responsables de haut niveau et leurs proches sur les titres Voyageurs du Monde**

La Société a été notifiée, au cours de l'année 2024, des opérations suivantes sur les titres qu'elle a émis excédant 20.000 euros réalisées par les personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier, à savoir les membres du Conseil d'administration de la Société, les dirigeants de la Société et/ou leurs proches ou les responsables de haut niveau de la Société et/ou leurs proches :

- Le 22 juillet 2024, du rachat, par la Société, de 1.110 actions Voyageurs du Monde auprès de Monsieur Jean-François RIAL (Président Directeur Général de la Société), dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions visée au point 1.1 ci-avant, pour un montant de 166.500 €.
- Le 22 juillet 2024, du rachat, par la Société, de 984 actions Voyageurs du Monde auprès de GREEN TROTTER SAS (personne morale liée à Monsieur Jean-François RIAL, Président Directeur Général de la Société), dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions visée au point 1.1 ci-avant, pour un montant de 147.600 €.
- Le 22 juillet 2024, du rachat, par la Société, de 8.344 actions Voyageurs du Monde auprès de Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions visée au point 1.1 ci-avant, pour un montant de 1.251.600 €.
- Le 22 juillet 2024, du rachat, par la Société, de 1.668 actions Voyageurs du Monde auprès de CINQ NEUF SIX SAS (personne morale liée à Monsieur Alain CAPESTAN, Directeur Général de la Société), dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions visée au point 1.1 ci-avant, pour un montant de 250.200 €.
- Le 22 juillet 2024, du rachat, par la Société, de 1.554 actions Voyageurs du Monde auprès de Madame Nathalie BELLOIR (administratrice de la Société), dans le cadre de l'offre publique de rachat d'actions visée au point 1.1 ci-avant, pour un montant de 233.100 €.
- Le 22 juillet 2024, du rachat, par la Société, de 833 actions Voyageurs du Monde auprès de Monsieur Lionel HABASQUE (Directeur Général Délégué de la Société), dans le cadre de

l'offre publique de rachat d'actions visée au point 1.1 ci-avant, pour un montant de 124.950 €.

- Le 25 juillet 2024, par Monsieur Jean-François RIAL (Président Directeur Général de la Société), de la cession de 165 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 24.089 €.
- Le 26 juillet 2024, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de la cession de 332 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 48.141 €.
- Le 26 juillet 2024, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de la cession de 264 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 39.601 €.
- Le 26 juillet 2024, par CINQ NEUF SIX SAS (personne morale liée à Monsieur Alain CAPESTAN, Directeur Général de la Société), de la cession de 332 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 48.140 €.
- Le 30 juillet 2024, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de la cession de 960 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 139.536 €.
- Le 31 juillet 2024, par Monsieur Alain CAPESTAN (Directeur Général Délégué de la Société), de la cession de 348 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 50.830 €.
- Le 1^{er} août 2024, par GREEN TROTTER SAS (personne morale liée à Monsieur Jean-François RIAL, Président Directeur Général de la Société), de la cession de 196 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 28.655 €.
- Le 19 août 2024, par Monsieur Lionel HABASQUE (Directeur Général Délégué de la Société), de la cession de 167 actions Voyageurs du Monde, pour un montant de 25.446 €.

10. CONTROLE DE LA SOCIETE

○ Commissariat aux comptes

Notre Société est contrôlée par :

1°) les commissaires aux comptes titulaires suivants :

- Cabinet Grant Thornton (nomination initiale par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/06/2015 ; mandat renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10/06/2021), dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;
- KPMG S.A. (nomination initiale par l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/06/2016 ; mandat renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 09/06/2022), dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;

2°) le commissaire aux comptes suppléant suivant :

- Institut de Gestion et d'Expertise Comptable – IGEC (nomination initiale par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/06/2011 ; mandat renouvelé par les Assemblées Générales Ordinaires du 15/06/2015 et du 10/06/2021), dont le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée 2028 qui statuera sur les comptes clos le 31/12/2027 ;

Vous constaterez qu'aucun mandat de Commissaire aux comptes n'arrive à expiration à l'issue la présente Assemblée.

- **Proposition de nomination d'un Commissaire aux comptes chargé de la certification des informations en matière de durabilité**

La directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (Corporate Sustainability Reporting Directive dite « CSRD ») a été transposée en France en décembre 2023 par l'ordonnance n°2023-1142 du 6 décembre 2023 et le décret n°2023-1394 du 30 décembre 2023.

Cette directive prévoit la publication par certaines entreprises d'informations en matière de durabilité devant figurer dans une section distincte de leur rapport de gestion (« état ou rapport de durabilité »). Ces informations présentent les impacts, risques et opportunités importants des entreprises en matière sociale et environnementale et les dispositions en matière de gouvernance. La CSRD doit permettre à l'ensemble des parties prenantes – investisseurs, salariés, partenaires commerciaux, partenaires sociaux ou organisations non gouvernementales – d'avoir accès à des informations pertinentes, comparables et fiables, afin de prendre en compte les enjeux de durabilité dans les activités des entreprises et les choix les concernant.

Pour le Groupe Voyageurs du Monde, et en l'état actuel des textes en vigueur en France :

- (i) la première publication devrait intervenir en 2026 sur les activités de l'exercice 2025 ; et
- (ii) cette publication devrait être revue par un organisme tiers indépendant ou un commissaire aux comptes.

Dans ce cadre, il est proposé, aux termes de la douzième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire, la nomination de KPMG SA, co-Commissaire aux comptes de la Société, pour effectuer cette mission, et ce pour une durée de trois exercices qui expirerait donc à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2028 en vue de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Toutefois, la Commission mixte paritaire a adopté un projet de loi « portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique, financière, environnement, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes » (dite « DDADUE 5 »). Cette loi en projet qui, à la date d'établissement du présent rapport, doit encore être publiée au Journal Officiel (sous réserve de l'aval du Conseil constitutionnel), contient un report de deux ans des obligations de publication des informations de durabilité pour les entreprises de la « vague 2 » à laquelle le Groupe Voyageurs du Monde appartient. Dans ce cas, le Groupe ne serait finalement contraint de publier des informations de durabilité qu'à compter de 2028 (premier reporting sur l'exercice 2027) et non plus en 2026 (premier reporting sur l'exercice 2025), ce qui rendrait la nomination de KPMG S.A., à ce stade, sans objet.

C'est pourquoi, il est proposé de conditionner la nomination de KPMG SA à ce que la Société soit effectivement soumise à l'obligation de publication d'informations en matière de durabilité au titre de l'exercice 2025, en fonction des textes qui seront alors en vigueur. A défaut, la résolution serait caduque et une nouvelle proposition de nomination d'un Commissaire aux comptes ou d'un organisme tiers indépendant serait ultérieurement soumise au vote d'une prochaine Assemblée Générale quand la Société sera soumise à cette obligation, en fonction des textes en vigueur.

11. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Nous vous renvoyons au rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (cf. Volume 4 – Rapport des commissaires aux comptes du rapport annuel) s'agissant des transactions effectuées par la Société avec des parties liées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Par ailleurs, nous vous invitons également à vous reporter à la section 13.2. « Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif ou une filiale » du rapport sur le gouvernement d'entreprise inclus dans le présent rapport de gestion.

12. PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES STATUTS

En sus des modifications statutaires proposées pour intégrer des administrateurs représentant les salariés (cf. point 9 du présent rapport et 16^{ème} résolution), il vous est proposé, en la forme extraordinaire, les modifications statutaires suivantes.

12.1 Dans le cadre de la loi n°2024-537 du 13 juin 2024 dite « Loi attractivité »

Il vous est tout d'abord proposé les modifications suivantes dans le cadre de la loi n°2024-537 du 13 juin 2024 dite « Loi attractivité » ayant notamment pour objet d'assouplir les modalités de réunion des conseils d'administration et d'assemblées générales de sociétés anonymes :

- a) En ce qui concerne les pouvoirs du Conseil d'administration : suppression de l'obligation de prendre en compte les enjeux culturels et sportifs lorsqu'il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.
- b) En ce qui concerne les règles de participation aux réunions du Conseil d'administration :
 - Elargissement de la faculté de recourir à la consultation écrite des membres du Conseil d'administration, y compris par voie électronique, à tout type de décisions.
 - Suppression de l'impossibilité de recourir aux moyens de visioconférence ou de télécommunication pour les réunions du Conseil d'administration ayant pour objet l'adoption des décisions relatives à l'arrêté des comptes sociaux et consolidés, l'établissement des rapports de gestion sociaux et consolidés et l'établissement du rapport sur le gouvernement d'entreprise le cas échéant, et s'il y a lieu, celui du groupe.
 - Introduction de la faculté, pour les administrateurs, de voter par correspondance aux réunions du Conseil d'administration, à l'initiative du Président du Conseil.

Dans tous les cas, les délibérations ayant trait à la nomination et la révocation du président du conseil d'administration ou la nomination et la révocation du directeur général ne pourraient valablement être adoptées que lors de réunions physiques du conseil.

- c) En ce qui concerne la tenue d'assemblées générales : introduction de la faculté de tenir des assemblées générales dématérialisées (en la forme ordinaire et/ou extraordinaire et pour les assemblées spéciales), c'est-à-dire exclusivement par voie de télécommunication permettant l'identification des actionnaires (étant précisé que conformément à la loi, un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 25% du capital social pourra s'opposer à ce mode de consultation pour les assemblées générales extraordinaires).

Ces modifications statutaires font l'objet de la 17^{ème} résolution.

12.2 Dans le cadre du projet de certification B Corp de la Société

Nous vous indiquons que la Société s'est inscrite dans une démarche de certification B Corp.

Parmi les prérequis de cette certification, des dispositions statutaires doivent être insérées dans les statuts (dans l'objet social et dans l'administration et la direction de la Société), reflétant l'exigence et la philosophie B Corp.

Ces modifications statutaires font l'objet de la 18^{ème} résolution.

12.3 Dans le cadre de l'adoption d'une raison d'être

Il vous est enfin proposé, conformément à la faculté offerte par l'article 1835 du Code civil, d'insérer dans les statuts de la Société une raison d'être constituée des principes dont la Société se doterait et pour le respect desquels elle entendrait affecter des moyens dans la réalisation de son activité.

Nous vous proposons d'adopter la raison d'être suivante, qui figurerait dans des statuts de la Société :

« La raison d'être de la société est de fournir aux voyageurs un très haut niveau de service permettant la réalisation de voyages d'exception, afin que la rencontre de l'autre à travers le voyage puisse être l'occasion d'un enrichissement mutuellement fructueux par le partage de la connaissance et l'altérité.

A travers un conseil sur-mesure, une prise en charge bienveillante à chaque instant, la rencontre de personnalités locales remarquables, un choix de prestations et d'activités de grande qualité loin de la surfréquentation touristique, VOYAGEURS DU MONDE propose une découverte unique et exceptionnelle des destinations et de leurs cultures, permettant aux voyageurs de s'approcher le plus possible du « vrai et du beau » dans la compréhension intime du pays visité.

Dans ce contexte, la société s'inscrit dans une triple démarche ayant pour objectifs :

- 1. l'enrichissement des savoirs par le voyage, grâce à la reconnaissance de l'autre dans sa différence ethnique, sociale, culturelle ou religieuse ;*
- 2. le partage des richesses créées, tant au profit des destinations visitées grâce notamment à l'itinérance de ses voyages et au ruissellement économique qu'elle engendre, ainsi qu'à la juste rémunération des prestations et des services fournis par ses partenaires locaux, qu'au profit de ses salariés, par un partage avec ces derniers de la valeur créée par la société ; et*
- 3. la réduction de son empreinte écologique sur la planète et notamment le conseil de ses clients pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, mais également le financement de programmes de reforestation et/ou pièges à carbone pour contribuer à absorber les émissions résiduelles. »*

Ces modifications statutaires font l'objet de la 19^{ème} résolution.

13. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

13.1 Informations concernant les mandataires sociaux

- Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-37-4 1°) du Code de commerce, figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social.

	NOM	MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES DE VOYAGEURS DU MONDE (PERSONNES PHYSIQUES ET REPRESENTANTS DES PERSONNES MORALES)
1.	Jean-François RIAL Président Directeur Général et administrateur, non	<u>En France :</u> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Président Directeur

	salarié	Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S.u., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Président Directeur Général de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LACASADECARLA S.A.S.U., en qualité de Président - LACASADETOM S.A.S.U., en qualité de Président - MES ENFANTS M'ONT DIT S.A.S., en qualité de Président - GREEN TROTTER S.A.S., en qualité de Président - LA CLASSE D'UNE FERME DU PERCHE S.A.S., en qualité de Président - REFFETORIO MADELEINE, en qualité de Président - PARIS JE T'AIME, en qualité d'administrateur - ATOUT FRANCE, en qualité de membre du Conseil d'administration A l'étranger : - LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE), en qualité de Président du Conseil d'administration - VOYAGES SUR LE NIL S.A.E. (EGYPTE), en qualité de Président Directeur Général et de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur - SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité de Directeur Général, de Président du Conseil d'administration et d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité de Président Directeur Général et administrateur - VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI), en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - QUAERO CAPITAL SA (SUISSE) en qualité de membre du Conseil de surveillance - EJ-C INC (USA) en qualité d'administrateur - EXTRAORDINARY JOURNEYS INC (USA) en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE KK (JAPON), en qualité d'administrateur et de Président
2.	Alain CAPESTAN <i>Directeur Général Délégué, Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur, non salarié</i>	En France : - AVANTAGE S.A., en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président

		- VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - DESTINATIONS EN DIRECT S.A.S., en qualité de Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A. (Président), et en qualité de Directeur Général - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - SIX ET SEPT INVESTISSEMENT S.A.S.U. en qualité de Président - CINQ NEUF SIX S.A.S.U. en qualité de Président - TREIZE INVESTISSEMENT S.A.S. en qualité de Président - KEREON, en qualité d'administrateur - ESIO, en qualité d'administrateur - CRETES 78 S.C.I., en qualité de Gérant <u>A l'étranger :</u> - ICELANDIC TRAVEL COMPANY (ISLANDE), en qualité de Président Directeur Général - LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité de Président du Conseil d'administration et d'administrateur - VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE), en qualité de (i) représentant permanent de VOYAGEURS DU MONDE S.A. (administrateur) et (ii) d'administrateur - MAROC SUR MESURE (MAROC), en qualité de co-gérant - VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE), en qualité de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur - GSM TRAVEL & TOURISM LIMITED (GRECE), en qualité de gérant - SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA), en qualité de Vice-Président et d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE UK LIMITED (ROYAUME-UNI), en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - ORIGINAL TRAVEL TRANSPORT COMPANY LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - MICKLEDORE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - EJ-C INC (USA) en qualité d'administrateur - EXTRAORDINARY JOURNEYS INC (USA) en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE KK (JAPON), en qualité de Vice-Président et d'administrateur
3.	Lionel HABASQUE <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i>	<u>En France :</u> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué

		de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A.(Président), et en qualité de Directeur Général - LA PELERINE E.U.R.L., en qualité de gérant - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - REMIUP S.A.S., en qualité de Président - ANTOINEUP S.A.S., en qualité de Président - TOCARE S.A.S., en qualité de Président - FONDS DE DOTATION MAROUE, en qualité de Président - ASSOCIATION FRANCE VELO TOURISME, en qualité d'administrateur - HOTELPLUS S.A.S., en qualité de Président - ATLAS S.C., en qualité de Gérant <u>A l'étranger :</u> - LA VILLA NOMADE S.A. (MAROC), en qualité d'administrateur - VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE), en qualité de représentant de VOYAGEURS DU MONDE S.A., administrateur - SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE S.A. (SUISSE), en qualité d'administrateur - VOYAGEURS DU MONDE CANADA INC. (CANADA), en qualité d'administrateur - Le Monde à Vélo Inc. (CANADA), en qualité d'administrateur - LIVELIHOODS FUND SICAV SIF (LUXEMBOURG), en qualité d'administrateur - KE ADVENTURE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - MICKLEDORE TRAVEL LIMITED (ROYAUME-UNI) en qualité d'administrateur - CICLOTURISME I MEDI AMBIENT, S.L. (ESPAGNE), en qualité d'administrateur
4.	Frédéric MOULIN <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i>	<u>En France :</u> - AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président, - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U., en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A., Président

		- ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U. , en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A. , Président
5.	Loïc MINVIELLE <i>Directeur Général Délégué et administrateur, non salarié</i>	AVANTAGE S.A. , en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur - COMPTOIR DES VOYAGES S.A.S. , en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A. , Président - TERRES D'AVENTURE S.A.S.U. , en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A. , Président - NOMADE AVENTURE S.A.S. , en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A. , Président - VOYAGEURS AU JAPON S.A.S.U. , en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A. , Président - LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A.S.U. , en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A. , Président - CHAMINA SYLVA S.A.S.U. , en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A. , Président - ERTA ALE DEVELOPPEMENT S.A.S. , en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A. , Président, - LOIRE VALLEY TRAVEL S.A.S.U. , en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A. , Président - ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE S.A.S.U. , en qualité de Directeur Général Délégué de VOYAGEURS DU MONDE S.A. , Président
6.	Annie CONTRA FERTON <i>Administratrice indépendante, non salarié</i>	- I&P AFRIQUE ENTREPRENEURS (IPAE) (ILE MAURICE) , en qualité d'administratrice - ULTRAMAILLE S.A. (MADAGASCAR) , en qualité d'administratrice - MIARAKAP S.A (MADAGASCAR) , en qualité d'administratrice - LIBERTIFY , en qualité d'administratrice
7.	Philippe CHEREQUE <i>Administrateur, non salarié</i>	AVANTAGE S.A. , en qualité d'administrateur - KOLET (981 094 261 RCS PARIS) , en qualité d'administrateur
8.	Philippe GRANGEON <i>Administrateur indépendant, non salarié</i>	- EMEIS (401 251 566 RCS NANTERRE) , en qualité d'administrateur - DOCAPOSTE (FILIALE DU GROUPE LA POSTE) , en qualité de membre du Conseil d'orientation - VIARTE , en qualité de membre de l' <i>Advisory Board</i> - THINK TANK "DESTIN COMMUN" , en qualité de membre du conseil d'orientation
9.	Constance BENQUE <i>Administratrice indépendante, non salarié</i>	A. FONCTIONS AU SEIN DU GROUPE LAGARDERE NEWS : - HACHETTE FILIPACCHI PRESSE S.A. , en qualité de Présidente-Directrice Générale et administratrice - LAGARDERE GLOBAL ADVERTISING S.A.S. , en qualité de Présidente - LAGARDERE ACTIVE S.A.S.U. , en qualité de Présidente - LAGARDERE MEDIA NEWS S.A.S.U. , en qualité de Présidente - PRINCE PROD (EX MATCH) PROD S.A.S.U. , en qualité de Présidente B. FONCTIONS AU SEIN DU GROUPE LAGARDERE RADIO : - LAGARDERE ACTIVE BROADCAST S.A. (MONACO) , en qualité Présidente déléguée et administratrice - EUROPE 1 TELECOMPAGNIE S.A.S. , en qualité de Présidente - EUROPE NEWS SNC , en qualité de Gérante - EUROPE 1 DIGITAL SARL , en qualité de Gérante - EUROPE 2 ENTREPRISES S.A.S. , en qualité de Présidente - EUROPE 2 REGIONS S.A.S.U. , en qualité de Présidente - EUROPE 2 AJACCIO , en qualité de Présidente et Membre de l'association - Les Editions Musicales François 1^{er} S.N.C , en qualité de Gérante - OPENMUX S.A.S. , en qualité d'administratrice

		- RFM AJACCIO SARL, en qualité de Gérante - RFM ENTREPRISES S.A.S.U., en qualité de Présidente - RFM EST SARL, en qualité de cogérante - RFM REGIONS S.A.S.U., en qualité de Présidente C. MANDATS EN DEHORS DU GROUPE LAGARDERE : - Interparfums, en qualité d'administratrice - Outre-Mer R -Plan, Corsair s.a.s., en qualité d'administratrice indépendante et membre du Conseil de Surveillance - Fondation Air France, en qualité d'administratrice
10.	Nathalie BELLOIR <i>Administratrice, salariée de la Société</i>	Pas d'autres mandats
11.	Crédit Mutuel Equity SCR , Administrateur, représentée par <i>Madame Caroline Giral-Deppen</i>	<u>En France :</u> - AVANTAGE S.A., en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity S.A., membre du Conseil d'administration - Devialet S.A., en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, membre du Conseil d'administration - DEMATHIEU BARD HOLDING 4, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, Censeur au Conseil de Surveillance - GROUPE WATEVAIR, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, membre du Comité d'échange - FPCI CROISSANCE 2, en qualité de représentante permanente de Crédit Mutuel Equity SCR, membre du Comité d'investissement
12.	AVANTAGE S.A. <i>Administrateur, représentée par Madame Emeline Bordier, salariée de la Société</i>	Pas d'autres mandats

○ Fréquence des réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni six fois, selon la périodicité suivante :

- 08 avril 2024 (taux de participation : 100%) ;
- 23 avril 2024 (taux de participation : 100%) ;
- 03 juin 2024 (taux de participation : 100%) ;
- 06 juin 2024 (taux de participation : 92%) ;
- 09 octobre 2024 (taux de participation : 100%) ;
- 11 décembre 2024. (taux de participation : 83%).

○ Comité du Conseil d'administration

Il est rappelé que le Conseil d'administration du 14 février 2023 a décidé la création, en son sein, d'un Comité des rémunérations dont les principales modalités d'organisation et de fonctionnement sont fixées dans le Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Les membres de ce comité sont les suivants, étant précisé que la durée de leur mandat coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur ou de censeur (selon le cas) du Conseil d'administration :

- 1) Monsieur Philippe GRANGEON, administrateur indépendant,
- 2) AVANTAGE S.A., représentée par Mme Emeline BORDIER, administrateur,
- 3) Madame Annie CONTRA FERTON, administratrice indépendante,

- 4) Crédit Mutuel Equity SCR S.A.S. (317 586 220 RCS Paris), représentée par Madame Caroline GIRAL, administrateur,
- 5) BNP Paribas Développement S.A. (348 540 592 RCS Paris), représentée par Monsieur Jean-Charles MOULIN, censeur.

Monsieur Philippe GRANGEON a été nommé en qualité de Président de ce comité.

Le Comité des rémunérations a pour missions :

- (i) d'examiner et de proposer au Conseil d'administration de l'ensemble des éléments, conditions, montant et/ou modalité de calcul de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société, comprenant leur rémunération fixe et variable mais également, le cas échéant, les options de souscription ou d'achat d'actions, les attributions d'actions de performance (telle qu'attributions gratuites d'actions), les régimes de retraite et de prévoyance, les indemnités de départ (volontaire ou forcé), les avantages en nature ou particuliers et tout éventuel autre élément de rémunération directe ou indirecte (à court, moyen ou long terme) pouvant constituer un élément de rémunération de ces derniers ;
- (ii) d'examiner et de proposer au Conseil d'administration du montant et de la méthode de répartition de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration ;
- (iii) d'examiner et de rendre des avis sur la politique de rémunération des directeurs généraux / directeurs généraux adjoints, mandataires ou non, des filiales significatives.

Le Comité des rémunérations donne par ailleurs son avis, formule des recommandations et avis au Conseil d'administration concernant tous sujets et/ou projets en lien avec la rémunération des personnes concernées ci-dessus et peut proposer, au sein du Groupe, la mise en place d'outils capitalistiques de fidélisation (notamment actions gratuites, stock-options, BSPCE...) et l'identité des salariés et/ou mandataires de la Société et/ou de ses filiales pouvant en bénéficier.

Le Comité des rémunérations a commencé sa mission sur l'exercice 2023.

○ Rémunérations des mandataires sociaux

La Société n'entrant pas dans le champ d'application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce et n'étant adhérente à aucun code de gouvernance, elle n'est en principe pas tenue de communiquer les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux. Celle-ci s'inspirant toutefois ponctuellement du code MIDDLENEXT quand elle le juge opportun (notamment au regard de sa taille et des différents enjeux, notamment de transparence en termes de gouvernance), vous trouverez ci-après les éléments de rémunération et autres avantages reçus par les cinq dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société, étant précisé que les Directeurs Généraux Délégués de la Société ne sont pas salariés de la Société.

Les dirigeants perçoivent une rémunération fixe ainsi que, le cas échéant, une rémunération variable, toutes deux proposées par le Comité des rémunérations dont ils ne sont pas membres et adoptées par le Conseil d'administration.

S'agissant de la rémunération variable 2024, celle-ci a été déterminée comme suit par le Conseil d'administration du 23 avril 2024 :

- son montant global est calculé sur un pourcentage de l'EBIT 2024 ;
- ce montant est ajusté (10% à la baisse ou à la hausse) selon la réalisation ::
 - de trois critères financiers pour 70% [variation du chiffre d'affaires (20%), de l'EBITDA (35%) et du taux de marge brute (15%) par rapport au budget de l'année concernée]

et

- de deux critères extra financiers pour 30% [objectif de pourcentage d'absorption carbone des entités françaises du Groupe (15%) et objectif de pourcentage de la richesse créée redistribuée aux salariés (15%)]

Pour chacun de ces critères est prévu un seuil, une cible et un maximum.

13.2 Conventions conclues sur l'exercice entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

1. *Avenant n°5 du 12 décembre 2024 à la convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et TERRES D'AVENTURE (filiale)*

Nature et objet

de la convention :

Convention qui prévoit la fourniture par AVANTAGE de prestations d'assistance stratégique et de développement à TERRES D'AVENTURE.

Objet de l'avenant :

Anciennes modalités : versement à AVANTAGE, chaque année, d'une somme forfaitaire annuelle de 45.500 € H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par AVANTAGE dans le cadre de l'animation de TERRES D'AVENTURE.

Nouvelles modalités : à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2024 : versement, chaque année, d'une somme forfaitaire annuelle de 65.000 € H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par AVANTAGE dans le cadre de l'animation de TERRES D'AVENTURE.

Personnes intéressées:

Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Terres d'Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

**Montant facturé
sur l'exercice :**

65.000 € H.T.

Date d'autorisation :

Conseil d'administration du 11 décembre 2024

2. *Avenant n°7 du 12 décembre 2024 à la convention d'impulsion stratégique entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE (filiale).*

Nature et objet de la convention :	Convention qui prévoit la fourniture par AVANTAGE de prestations d'assistance stratégique et de développement à ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE
Objet de l'avenant :	<u>Anciennes modalités</u> : versement à AVANTAGE, chaque année, d'une somme forfaitaire annuelle de 2.600 € H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par AVANTAGE dans le cadre de l'animation de ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE. <u>Nouvelles modalités</u> : à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2024 : versement, chaque année, d'une somme forfaitaire annuelle de 3.700 € H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par AVANTAGE dans le cadre de l'animation de ALLIBERT – GUIDES DE HAUTE MONTAGNE.
Personnes intéressées:	Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'Allibert, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président d'Allibert, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'Allibert, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'Allibert, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'Allibert, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)
Montant facturé sur l'exercice :	3.700 € H.T.
Date d'autorisation :	Conseil d'administration du 11 décembre 2024

3. *Avenant n°5 du 12 décembre 2024 à la convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et COMPTOIR DES VOYAGES (filiale).*

Nature et objet de la convention :	Convention qui prévoit la fourniture par AVANTAGE de prestations d'assistance stratégique et de développement à COMPTOIR DES VOYAGES.
Objet de l'avenant :	<u>Anciennes modalités</u> : versement à AVANTAGE, chaque année, d'une somme forfaitaire annuelle de 59.800 € H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par AVANTAGE dans le cadre de l'animation de COMPTOIR DES VOYAGES. <u>Nouvelles modalités</u> : à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2024 : versement, chaque année, d'une somme forfaitaire annuelle de 85.400 € H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par AVANTAGE dans le cadre de l'animation de COMPTOIR DES VOYAGES.
Personnes intéressées :	Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Comptoir des

Voyages, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Comptoir des Voyages, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Comptoir des Voyages, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Comptoir des Voyages, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Comptoir des Voyages, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

Montant facturé au titre de l'exercice : 85.400 € HT

Date d'autorisation : Conseil d'administration du 11 décembre 2024

4. *Avenant n° 4 du 12 décembre 2024 à la convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et NOMADE AVENTURE (filiale)*

Nature et objet de la convention : Convention qui prévoit la fourniture par AVANTAGE de prestations d'assistance stratégique et de développement à NOMADE AVENTURE.

Objet de l'avenant : Anciennes modalités : versement à AVANTAGE, chaque année, d'une somme forfaitaire annuelle de 3.900 € H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par AVANTAGE dans le cadre de l'animation de NOMADE AVENTURE.

Nouvelles modalités : à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2024 : versement, chaque année, d'une somme forfaitaire annuelle de 5.600 € H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par AVANTAGE dans le cadre de l'animation de NOMADE AVENTURE.

Personnes intéressées : Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Nomade Aventure, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Nomade Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Nomade Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Nomade Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Nomade Aventure, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

Montant facturé au titre de l'exercice : 5.600 € HT.

Date d'autorisation : Conseil d'administration du 11 décembre 2024

5. *Avenant n°5 du 12 décembre 2024 à la convention d'impulsion stratégique entre AVANTAGE S.A (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et CHAMINA SYLVA (filiale).*

Nature et objet

de la convention :

Convention qui prévoit la fourniture par AVANTAGE de prestations d'assistance stratégique et de développement à CHAMINA SYLVA

Objet de l'avenant :

Anciennes modalités : versement à AVANTAGE, chaque année, d'une somme forfaitaire annuelle de 2.600 € H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par AVANTAGE dans le cadre de l'animation de CHAMINA SYLVA.

Nouvelles modalités : à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2024 : versement, chaque année, d'une somme forfaitaire annuelle de 3.700 € H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par AVANTAGE dans le cadre de l'animation de CHAMINA SYLVA.

Personnes intéressées:

Messieurs Alain CAPESTAN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Chamina Sylva, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président de Chamina Sylva, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Chamina Sylva, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Chamina Sylva, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage) et Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président de Chamina Sylva, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage)

**Montant facturé au
titre de l'exercice :**

3.700 € HT.

Date d'autorisation :

Conseil d'administration du 11 décembre 2024

6. *Avenant n°5 du 12 décembre 2024 à la convention d'impulsion stratégique du 28 août 2013 entre AVANTAGE S.A. (actionnaire significatif et administrateur de Voyageurs du Monde) et ERTA ALE DEVELOPPEMENT (EAD) (filiale).*

Nature et objet

de la convention :

Convention qui prévoit la fourniture par AVANTAGE de prestations d'assistance stratégique et de développement à EAD.

Objet de l'avenant :

Anciennes modalités : versement à AVANTAGE, chaque année, d'une somme forfaitaire annuelle de 2.000 € H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par AVANTAGE dans le cadre de l'animation de EAD.

Nouvelles modalités : à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2024 : versement, chaque année, d'une somme forfaitaire annuelle de 2.900 € H.T., destinée notamment à couvrir les frais engagés par AVANTAGE dans le cadre de l'animation de EAD.

Personnes intéressées:

Messieurs Alain CAPESTAN (dirigeant d'EAD, administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président

d'EAD, et administrateur et Président Directeur Général d'Avantage), Jean-François RIAL (administrateur et Président Directeur Général de Voyageurs du Monde, Président d'EAD, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Lionel HABASQUE (dirigeant d'EAD, administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'EAD, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Loïc MINVIELLE (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'EAD, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), Frédéric MOULIN (administrateur et Directeur Général Délégué de Voyageurs du Monde, Président d'EAD, et administrateur et Directeur Général Délégué d'Avantage), et Madame Emeline BORDIER (Directrice Générale Déléguée d'EAD et administrateur d'Avantage)

**Montant facturé
au titre de l'exercice :** 2.900 € HT

Date d'autorisation : Conseil d'administration du 11 décembre 2024

13.3. Délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital

Conformément à l'article L.225-37-4 3°) du Code de commerce, figure ci-après un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et/ou de compétence en matière d'augmentation de capital en cours de validité.

Nature de l'augmentation du capital envisagée	Augmentation de capital par incorporation, au choix du Conseil d'administration, de réserves, report à nouveau, bénéfices ou primes, et ce, à due concurrence de la valeur nominale des actions ordinaires nouvelles à émettre en vue de leur attribution définitive aux bénéficiaires d'actions gratuites en application des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et de l'autorisation consentie par l'AGE du 15/06/2023 ainsi que des décisions du Conseil d'administration mettant en œuvre ladite autorisation.
Date de l'Assemblée Générale et n° de la résolution	15/06/2023 15 ^{ème} résolution
Durée	38 mois
Montant nominal maximum de l'opération	1,301 % du capital social existant au jour de l'attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'administration.
Utilisation au cours de l'exercice 2024	Oui, le 17/06/2024. Décision du Président Directeur Général (sur subdélégation du Conseil d'administration du 23/04/2024) en date du 17/06/2024 : constatation d'une augmentation de capital de 20.100 € par émission de 20.100 actions nouvelles d'un (1) € chacune, par incorporation d'une somme de 20.100 €, prélevée sur le compte de réserve indisponible décidé à cet effet par l'AGO du 15/06/2023.

Par ailleurs, dans le cadre des emprunts obligataires (obligations réservées et obligations convertibles en actions 2021), le Conseil d'administration dispose du pouvoir de constater la conversion des obligations en actions, se traduisant par des augmentations de capital différées.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugerez utile de nous demander.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer, par votre vote, en faveur des résolutions que nous soumettons à votre approbation, et de donner à chacun des administrateurs actuellement en exercice et aux Commissaires aux comptes, quitus de l'exécution de leur mission.

Le Conseil d'administration
Monsieur Jean-François RIAL